

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

55^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 778

14 SEPTEMBRE 2001 - 150 Francs CFA

« LE TOURISME, UN INSTRUMENT AU SERVICE DE LA PAIX ET DU DIALOGUE ENTRE LES CIVILISATIONS »

L'industrie touristique révèle comment est le monde: toujours plus mondialisé et toujours plus interdépendant. Le développement du tourisme, particulièrement du tourisme culturel, est sans aucun doute un bien fait pour ceux qui le pratiquent et pour la communauté qui accueille les visiteurs et les touristes. Il existe une profonde conscience de l'importance des grandes œuvres d'art comme signes de l'identité des civilisations, et l'on ressent toujours davantage l'exigence de leur protection, notamment de la part de la Communauté internationale. Mais en certains lieux, le tourisme de masse a engendré une forme de sous-culture qui avilit à la fois le touriste et la communauté qui l'accueille: on tend à exploiter à des fins commerciales les vestiges de « civilisations primitives » et les rites d'initiation encore vivants dans certaines sociétés traditionnelles.

Pour les communautés d'accueil, le tourisme devient très souvent une occasion de vendre des produits dits « exotiques ». Surgissent ainsi des centres de vacances sophistiqués, éloignés de tout contact réel avec la culture du pays d'accueil ou caractérisés par un « exotisme superficiel » à l'usage des curieux, avides de nouvelles sensations. Hélas, ce désir effréné va parfois jusqu'à des aberrations humiliantes, comme l'exploitation de femmes et d'enfants pour un commerce sexuel sans scrupule, qui constitue un scandale intolérable. Il faut faire tout ce qui est possible pour que le tourisme ne devienne en aucun cas une forme moderne d'exploitation, mais qu'il soit une occasion d'échange utile d'expériences et de dialogue bénéfique entre civilisations différentes.

Dans une humanité mondialisée, le tourisme est parfois un facteur important de mondialisation, susceptible de provoquer des mutations radicales et irréversibles dans les cultures des communautés d'accueil. Sous la pression de la société de consommation, il peut transformer la culture, les cérémonies religieuses et les fêtes

ethniques en biens de consommation, les appauvrissant toujours davantage pour répondre aux désirs d'un plus grand nombre de touristes. Pour satisfaire ces exigences, on a recours à une « ethnicité reconstituée », qui est le contraire de ce que devrait être un vrai dialogue entre les civilisations, respectueux de l'authenticité et des réalités de chacun.

Il ne fait aucun doute que, correctement orienté, le tourisme devient une occasion de dialogue entre les civilisations et les cultures, et, en définitive, un service précieux rendu à la paix. La nature même du tourisme comporte certains éléments qui prédisposent à ce dialogue. En fait, la

pratique du tourisme permet un détachement par rapport à la vie quotidienne, au travail et aux obligations auxquelles nous sommes nécessairement tenus. Dans ce cas, l'homme parvient à « considérer d'un autre œil son existence et celle des autres: libéré des occupations quotidiennes pressantes, il a la possibilité de redécouvrir sa dimension contemplative, en reconnaissant l'empreinte de Dieu sur la nature et

surtout sur les autres êtres humains » (Angelus du 21 juillet 1996, ORLF n. 30 du 23 juillet 1996).

Le tourisme met en contact avec d'autres modes de vie, d'autres religions, d'autres façons de voir le monde et son histoire. Cela conduit l'homme à se découvrir lui-même et à découvrir les autres comme individus et comme collectivité, immergés dans la vaste histoire de l'humanité, héritiers et solidaires d'un univers à la fois familier et étranger. Il en découle une nouvelle vision des autres, qui libère du risque de repli sur soi.

En voyageant, le touriste découvre d'autres lieux, d'autres paysages, de nouvelles couleurs, des formes différentes, des façons diverses de percevoir la nature et d'y vivre. Habitué à sa maison, à sa ville, aux paysages de toujours et aux voix

(Lire la suite à la page 9)

A L'ÉCOUTE ...



... DU PAPE

LA QUESTION DE L'INSÉCURITÉ GRANDISSANTE AU BÉNIN

L'insécurité au Bénin, ces derniers temps, n'est plus un secret pour personne: braquages sur nos routes et dans des maisons, cambriolages dans des ministères et au palais de la présidence de la République, vols à mains armées perpétrés ici et là. Tel est le sombre tableau d'insécurité grandissante sur lequel se joue quotidiennement le sort de la population béninoise qui vit dans la hantise de peur inquiétante. À tort ou à raison, les forces de sécurité publique sont accusées de ne pas suffisamment remplir leur mission.

Pour appréhender les contours du fléau et sensibiliser les uns et les autres à mieux jouer leur partition en vue de maîtriser un tant soit peu le phénomène, le journal « La Croix du Bénin » ouvre ses colonnes à certaines personnalités sur la question. Ci-après l'interview qu'ont bien voulu nous accorder Monsieur Martin Assogba, président de l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (ALCRER), Monsieur Ismaël Tidjani-Serpos, président de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme de l'Assemblée nationale et Monsieur Raphiou Toukourou, président du Conseil économique et social.

(Lire la suite en pages 6 et 7)

UNE DÉCENNIE DE DÉMOCRATISATION DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

- RELIGION ET POLITIQUE : DU SALUT DES ÂMES À L'ÉMANCIPATION POLITIQUE DES PEUPLES
- LE RÔLE CENTRAL DES PARTIS DANS LA VIE POLITIQUE

(Lire nos informations à la page 11)

POUR UNE PROBLÉMATIQUE DE LA QUÊTE

par Stanislas KPOGNON, ancien ministre

1. La célébration du centenaire de la paroisse Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou se prête à l'examen d'une problématique de la quête. Oui, la quête: cette obole que chaque fidèle dépose dans le panier durant l'office eucharistique du dimanche.

sans lesquelles il n'existe pas de communauté paroissiale viable; elle introduit au sacrifice eucharistique, et de ce fait, unit les chrétiens, les missionnaires, clergés d'hier et d'aujourd'hui, dans une communauté ecclésiale.

MAIS POURQUOI UNE PROBLÉMATIQUE ?

Tout simplement parce que la quête, outil logistique par excellence, soutient l'action apostolique et missionnaire; elle exprime aussi la charité et la solidarité

2. Les missionnaires de Lyon s'appuyaient sur la quête « métropolitaine » en quelque sorte, pour entreprendre leur action apostolique et pastorale. Le clergé local qui a pris la relève s'appuie aujourd'hui sur la quête « locale », pour poursuivre l'œuvre d'évangélisation devenue

(Lire la suite à la page 9)

ATTENTAT SUICIDE :

UN MARDI NOIR AUX ÉTATS-UNIS

(Lire nos informations à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

AMBIANCE POST-ÉLECTORALE : LA RENAISSANCE DU BÉNIN (RB) EN ÉBULLITION

En mars 2001, les Béninoises et Béninois se sont rendus aux urnes pour élire le troisième président de l'ère du Renouveau démocratique. Et c'est le général Mathieu Kérékou qui a été réélu pour un deuxième et son dernier mandat de cinq ans selon les dispositions de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990. Le vendredi 06 avril 2001 à Porto-Novo, il a été investi dans ses fonctions de chef de l'État, président de la République du Bénin et chef du gouvernement. Une nouvelle page est ainsi ouverte pour le processus du Renouveau démocratique engagé au Bénin.

Si ceux qui ont soutenu la candidature du général Mathieu Kérékou se sont réjouis et se réjouissent encore en cette période post-électorale, les membres des partis d'opposition qui ont perdu l'élection présidentielle de mars 2001 sont entrés, eux, dans une zone de turbulence.

La principale formation politique de l'opposition, la Renaissance du Bénin (R.B.) de Madame Rosine Vieyra Soglo est aux prises avec une crise de déstabilisation profonde. C'est, pour le moment, une lutte de leadership qui est engagée en son sein. Tout a commencé quelques jours après l'investiture du président Mathieu Kérékou. En effet, M. Nathanaël Bah, vice-président de la R.B., sort du tiroir un vieux projet de création d'un deuxième groupe parlementaire de la R.B. à l'Assemblée Nationale. Refus catégorique de Madame Rosine Vieyra Soglo et, de l'autre côté, colère grandissante des initiateurs dudit projet. L'intervention in extremis de l'ancien président Nicéphore Dieudonné Soglo, leader charismatique de la R.B., semble avoir quelque peu calmé les esprits. Mais en réalité, il nous est plutôt donné d'assister à une crise à plusieurs feuillets et à issue difficile à prédire pour l'instant.

Après avoir renoncé à leur appétit de créer un second groupe parlementaire, Nathanaël Bah, Guy Amédée Adjahoun et consorts, tous qualifiés de dissidents, posent un problème de fond. En effet, tirant leçon de deux échecs successifs aux présidentielles de 1996 et de 2001, ces «dissidents» dénoncent la méthode cavalière et dictatoriale de direction qui a cours à la Renaissance du Bénin. Madame Rosine Vieyra Soglo est vertement mise en cause. En réponse, les dénonciations, accusations, altercations verbales et autres invectives se multiplient dans les deux camps: le camp qualifié de réformateurs de Nathanaël Bah et Adjahoun et celui des conservateurs qu'incarnent Rosine Vieyra Soglo et Candide Azanaï.

Le lundi 13 août 2001, le bureau politique de la Renaissance du Bénin, réuni à son siège à Cotonou, a pris une décision qui fera date dans la vie du parti: Nathanaël Bah, vice-président de la Renaissance du Bénin est exclu du parti et un des barons de la RB, le député Guy Amédée Adjahoun est, quant à lui, blâmé. Ces décisions qui résulteraient de l'indiscipline dont auraient fait preuve Nathanaël et Guy Amédée exigent de fait une modification de l'équipe dirigeante du parti. Cela n'a pas tardé. Et c'est le tollé général; libre cours a ensuite été donné à des mouvements de dénonciation desdites sanctions. Des députés membres de la RB comme Raymond Ahouandjinou,



Madame Rosine Vieyra Soglo

Lambert Avougnassou et Guy Amédée Adjahoun, en signe de solidarité avec Nathanaël Bah, suspendent leurs activités au sein du groupe parlementaire la «Renaissance du Bénin». La tension monte d'un cran entre l'exclu Bah et celui qui est supposé le remplacer comme vice-président, le député Candide Azanaï. Les injures, les écarts de langage et autres invectives par médias interposés frisant même la bassesse se multiplient entre les deux anciens camarades. La médiation offerte entre temps par Monsieur Georges Guédou, député et un des membres influents de la R.B. n'aura pas permis de rapprocher les positions. Et c'est dans ces conditions que les «dissidents» de la Renaissance du Bénin ont mis la pédale forte le dimanche 02 septembre dernier après une conférence de presse donnée par Candide Azanaï. Ils se sont réunis avec une frange des militants du parti en assemblée générale à la maison des jeunes et de la culture d'Allada. Ladite assemblée générale a tout fait de se transformer en congrès ordinaire du parti. A l'issue de cette séance, les militants de la Renaissance du Bénin, présents à Allada ont décidé de relever madame Rosine Vieyra Soglo de son poste de présidente de la Renaissance du Bénin. L'ancien président Nicéphore Dieudonné Soglo, leader charismatique de la R.B. est fait président d'honneur du parti tandis que Nathanaël Bah est élu au poste de secrétaire général en remplacement de Aurélien Houessou. Ainsi, le véritable imbroglio politique dans lequel évolue la Renaissance du Bénin depuis l'échec de son

leader charismatique, Nicéphore Dieudonné Soglo, à la présidentielle de mars 2001, s'est renforcé. Avec l'institution du système de direction bipolaire qui caractérise présentement la principale formation politique d'opposition du Bénin, l'imbroglio dans lequel vit ce parti est passé à son paroxysme. Mais force est de constater que la situation que traverse la RB n'a rien d'inédit. Elle est simplement une situation de recomposition inhérente à toute formation politique qui subit des échecs répétés. En fait, il est à souligner que la crise que traverse la R.B. révèle, au grand jour, la précarité des formations politiques béninoises dont le système de gestion est marquée par le mythe de la personnalité des dirigeants sans oublier la place trop importante qu'occupent les intérêts personnels et égoïstes. La «réforme» opérée par Nathanaël Bah, Guy Amédée Adjahoun et consorts n'en est qu'un signe palpable. Sinon comment comprendre qu'on vire Madame Rosine Vieyra Soglo de la présidence du parti et faire de son mari, Nicéphore Dieudonné Soglo, président d'honneur? A la limite, cela frise le ridicule et cache mal les ambitions des auteurs. A l'analyse des faits, il est aisé de conclure au fait que l'on veut simplement bénéficier de l'aura du président Soglo pour mieux se positionner et assouvir les intérêts personnels et égoïstes. Et la question que l'on se pose est de savoir si le président Nicéphore

Dieudonné Soglo acceptera aussi facilement que l'on évince sa femme et le conserver lui comme président d'honneur d'un parti qui, en somme, était porté sur les fonds baptismaux par son épouse. Accepter le fait accompli par lui ne serait-il pas, de sa part, ramer à contre courant? Autrement, assistons-nous à un pur jeu politique de la part de Nathanaël Bah et de ceux qui réfléchissent avec lui sans oublier le président Nicéphore Dieudonné Soglo lui-même? C'est vrai que faire de l'opposition pendant dix ans sans savoir à quelle sauce on va être mangé n'est pas facile. Est-ce là aussi un des non-dit de Nathanaël Bah? Auquel cas, on conclurait au fait que Nathanaël Bah et ses acolytes veulent s'organiser pour prendre, avant qu'il ne soit trop tard, leur part du gâteau national. Et puisque c'est la règle malheureusement, en avant donc avec les méthodes de bas étage étant entendu que l'on est en politique politicienne. D'ailleurs, j'oubliais que pour un homme politique, tous les moyens pour y parvenir sont bons pour assouvir sa soif. Tel est, et c'est triste de le noter, le mal des 99% des politiciens béninois qui animent la vie politique à l'heure du Renouveau démocratique et qui vont laisser un héritage peu reluisant à la classe politique montante.

Le Bénin mérite pourtant mieux!

Alain Sessou

ATTENTAT SUICIDE : UN MARDI NOIR AUX ETATS-UNIS

Dans la matinée du mardi 11 septembre 2001, des attaques d'origine terroriste ont, en une heure et demie de temps, été commises dans deux des principales villes des Etats-Unis: New-York et Washington, et ensuite à Pistburg.

A New-York et à dix-huit minutes d'intervalle environ, deux des quatre avions de ligne détournés de l'aéroport de Lagon, à Boston (United Airlines et America Airlines), ont percuté de plein fouet les deux joyaux architecturaux que sont les deux tours jumelles de World Trade Center, les deux plus grands centres névralgiques à la fois grands symboles de la super-puissance mondiale, la vitrine commerciale du monde qui fonde l'orgueil des Américains. Elles ont été réduites en poudre et en ferrailles. Ces deux tours jumelles, d'une hauteur de quatre cents mètres et cent étages chacune, abritaient individuellement au moins quarante mille personnes qui y travaillent. Quinze mille personnes s'y rendent par jour en visite.

A Washington DC, le pentagone qui abrite le ministère américain de la défense a été gravement touché par le troisième avion meurtrier. Le quatrième lui, s'enraille quelques instants après à Pistburg en Pennsylvanie.

Outre les deux cent soixante-six passagers que transportaient au total les quatre avions, on déplore de très nombreuses pertes en vies humaines, plusieurs blessés et d'importants dégâts matériels.

Cet acte barbare et grave de portée est le plus important dans la vie des Etats-Unis.

Dans son message aux familles des victimes et au peuple américain, le président des Etats-Unis a pris un solennel engagement:

«Je vous le jure, a-t-il dit, l'Amérique n'oubliera jamais ses enfants victimes de cette infamie. Notre guerre contre le terrorisme sera désormais impitoyable».

A l'annonce de la nouvelle, le gouvernement béninois s'est réuni d'urgence sous la présidence du président Mathieu Kérékou ce même mardi. Une délégation gouvernementale mise sur pied a aussitôt été présentée, à Cotonou, les condoléances attristées du peuple béninois au peuple américain à travers sa représentation diplomatique.

Les moyens utilisés par les auteurs de cet ignominieux acte permettent de se convaincre, qu'en matière de sécurité, rien n'est définitivement acquis.

Guy Dossou-Yovo



Monsieur Nathanaël Bah

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

FIN DE LA DEUXIÈME ÉDITION DES JEUX NATIONAUX

Les rideaux sont tombés samedi 1^{er} septembre dernier à Natitingou sur les phases finales de la deuxième édition des Jeux nationaux. Ont pris part aux compétitions, quelques quatre cent quatre-vingt (480) athlètes de diverses disciplines. Il convient de rappeler que les phases départementales pour la qualification aux jeux nationaux s'étaient déroulées en décembre 2000.

C'est le ministre de la Jeunesse, des sports et loisirs, M. Valentin Aditi Houdé qui a procédé le lundi 27 août 2001 à l'ouverture officielle des Jeux. La cérémonie a eu lieu dans l'après-midi au stade municipal de Natitingou en présence de plus de cinq cent soixante (560) participants.

Les préfets des départements de l'Ouémé, du Mono, du Borgou et bien entendu de l'Atacora ont assisté à l'ouverture solennelle des manifestations.

Au terme des compétitions, c'est l'équipe de football de Parakou qui a remporté le trophée en battant son homologue de Kandi par le score de 6 buts à 4 après les tirs aux buts.

À l'issue du temps réglementaire, les deux équipes menaient par un score de (1-1), ce qui les a conduites à la phase des tirs aux buts.

Au bout de cette épreuve, Parakou a marqué 5 buts et Kandi 3 buts, soit 6 buts à 4 en faveur de Parakou.

En plus du trophée, l'équipe victorieuse, Parakou, a reçu un chèque d'un million de F CFA, dix maillots et quatre ballons.

Kandi qui a occupé la seconde place a eu pour sa part un chèque de sept cent cinquante mille (750.000) F CFA, 18 paires de crampons et quatre ballons également, tandis que la troisième équipe, celle de Djougou, s'est vue attribuer la somme de cinq cent mille (500.000) F CFA ainsi que le même nombre de crampons, de maillots et de ballons que les deux premières équipes.

Signalons que toutes les équipes ayant participé aux Jeux nationaux ont reçu chacune 18 crampons, un jeu de maillots et quatre ballons également.

ATLANTIQUE - LITTORAL

LES ABONNÉS DE LA SBEE RÉCLAMENT DES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ À LEURS PROBLÈMES

La clientèle de la Société béninoise d'électricité et d'eau (SBEE) a fait l'expérience plutôt amère du système de facturation mensuelle instauré depuis peu par la direction générale de cette Société. On comprend le bien-fondé de la mesure qui paraît dictée par le souci des responsables de la SBEE de coller un peu plus aux règles de gestion moderne d'une entreprise de l'importance de la SBEE.

Mais, aussi déterminée que la SBEE entend l'être sur sa décision, elle est malheureusement loin d'avoir mis fin au problème des longues files d'attente des usagers devant les guichets de la SBEE. C'est pourquoi, on peut se permettre d'ironiser ainsi que suit: Être à proximité des problèmes posés aux usagers, c'est bien. Mais être à proximité de leurs solutions c'est mieux. Sans nul doute, le dispositif mis en place par la SBEE pour accompagner l'application de la facturation mensuelle est inopérant. La copie est donc à revoir.

Ainsi, c'est sans surprise que le directeur général de la SBEE M. Roger Kouessi entouré de certains directeurs régionaux et autres collaborateurs immédiats a entrepris, le vendredi 31 août dernier, de visiter plusieurs guichets de Cotonou. Afin de toucher du doigt les problèmes qui se posent aux usagers face au nouveau mode de règlement

des factures d'eau et d'électricité. Après avoir sillonné durant toute la matinée un nombre important d'agences de recettes de la SBEE, le directeur général s'est effectivement imprégné des déconvenues occasionnées aux abonnés. À en croire les responsables eux-mêmes, les raisons qui expliquent la situation actuelle, proviennent du fait que, avec la nouvelle facturation qui est mensuelle les usagers se sont retrouvés en possession de deux factures. D'où la prise d'assaut des guichets par des files d'attente interminables.

Présentement, ce sont les factures de mai-juin 2001 qui sont en train d'être payées. Celles de juillet sont en distribution et déjà, nous avons entamé le mois de septembre. Une telle situation ne peut que sérieusement dégrader les "gagne-petits" qui sont, en nombre, la majorité des abonnés de la SBEE.

En cette veille de la rentrée scolaire, c'est une épreuve bien difficile pour les petites bourses.

Soucieux des intérêts de ses clients, la direction générale de la SBEE se préoccupe d'ores et déjà de la formation des guichetiers en technique d'accueil et de communication. Selon M. Roger Kouessi, ce programme va se mettre en place très prochainement. Somme toute, c'est la reconnaissance de la nécessité de continuer les réformes à la SBEE dans le sens de faciliter la tâche à la clientèle.

BORGOU-ALIBORI

LA SENSIBILISATION AUX QUESTIONS DE L'ENVIRONNEMENT S'AMPLIFIE

Du 20 au 24 août dernier, une formation sur la pollution atmosphérique s'est tenue au Centre Guy Riobé de Parakou à l'intention des garagistes et mécaniciens-auto de la grande métropole du nord du pays. Cette formation a été initiée par le ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) afin de permettre à ses bénéficiaires d'acquiescer quelques notions élémentaires pratiques relatives à l'entretien des moteurs de véhicules et des engins à deux roues. Il ne fait pas de doute en effet, que la prise de conscience par les garagistes et mécaniciens-auto des phénomènes, dont ils sont à l'origine, et qui influent sur la pollution atmosphérique, aiderait à lutter efficacement contre ce fléau.

Les thèmes développés au cours de la formation ont porté notamment sur le fonctionnement des moteurs d'automobiles et de cyclomoteurs et de leurs relations avec l'environnement.

Pour M. Ludolphe Gbaguidi, directeur de l'Environnement au MEHU, le choix porté sur cette catégorie de mécaniciens est lié au nombre croissant de motos et autos dans nos grandes villes.

Les fumées, les émissions de particules de plomb, d'hydrocarbures, d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de soufre et d'azote produits par ces moteurs à des degrés divers polluent l'air, et par conséquent, altèrent la santé et le développement de l'être humain, a-t-il indiqué. Il a invité les

garagistes et mécaniciens-auto à aider à limiter le degré de pollution dans nos villes et campagnes.

La question de protection de l'environnement n'exclut aucun secteur de la vie sociale. C'est ce qui explique l'intérêt du camp environnemental organisé dans la même période à Parakou pour sensibiliser les élèves et écoliers.

Ainsi, 135 garçons et filles, et 40 encadreurs participent depuis le lundi 20 août dernier au Lycée Mathieu Bouké de Parakou au 2^{ème} camp national d'éducation environnementale "globe".

Cette rencontre a été officiellement ouverte par le ministre des enseignements primaire et secondaire M. Jean Bio Chabi en présence du préfet Zourkarnéni Tougouh et du directeur de la Mission de l'USAID/Bénin.

Au cours de ce camp qui a pris fin le samedi 25 août dernier, les participants ont échangé leurs expériences en matière environnementale avec le soutien technique et pédagogique de spécialistes du domaine de l'environnement et de la santé en vue de l'acquisition de meilleurs comportements. Durant la formation, les participants ont visité quelques milieux naturels protégés ou en danger des départements du Borgou et de l'Alibori.

Rappelons que les activités du programme Globe visent à sensibiliser les jeunes écoliers et élèves aux questions touchant à l'environnement.

MONO - COUFFO

DES OFFICIERS DE L'ARMÉE BÉNIÑOISE EN FORMATION SUR LA PROTECTION DES ENFANTS

Une trentaine d'officiers de l'Armée béninoise ont suivi, lundi 20 août dernier à Lokossa, un séminaire de formation sur les droits et la protection des enfants en période de conflits armés.

Les travaux de ce séminaire de formation se sont articulés autour de plusieurs communications et des cours en modules. Le contenu des enseignements a été préparé par le Centre Africa Obota en partenariat avec l'ONG suédoise "Save the children". Les cours ont porté notamment sur les normes juridiques relatives aux droits et à la protection des enfants, les besoins de base de l'enfant, l'effet des conflits armés sur les enfants; la collaboration avec les organisations humanitaires et les autorités civiles.

Pour les organisateurs de ce séminaire de formation, il s'agissait d'associer les militaires à la défense et à la protection des droits des enfants souvent bafoués lors des conflits armés.

La présente initiative est ciblée sur les militaires parce qu'ils sont les principaux acteurs sur les champs de batailles. Mais au-delà de cette catégorie socio-professionnelle, c'est chacun de nous qui est interpellé pour un nouvel engagement en faveur des droits et de la protection des enfants.

En tout état de cause, les enfants doivent être mis à l'abri des atrocités des conflits armés.

Le mouvement mondial en faveur des enfants est la priorité principale de l'Unicef et d'autres partenaires comme l'ONG suédoise "Save the children". (Il faut sauver les enfants).

OUÉMÉ - PLATEAU

REMISE D'UN LOT DE MICRO-ORDINATEURS AU LYCÉE BÉHANZIN

Un don de sept micro-ordinateurs offert par un ancien élève du lycée Béhanzin résident en France a été réceptionné le jeudi 6 septembre dernier par les autorités de cet établissement.

La cérémonie s'est déroulée à la salle des fêtes du lycée Béhanzin en présence des autorités académiques, des élèves et des parents d'élèves. Ce don d'ordinateurs permettra d'initier les élèves à la maîtrise de l'outil informatique combien indispensable de nos jours.

M. Abel Zannou, le donateur, a indiqué que la communauté du lycée Béhanzin ne doit pas rester en marge de la révolution du nouveau millénaire que sont les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il a rassuré la communauté du lycée Béhanzin qu'il reste et restera disponible pour aider les élèves et à œuvrer dans le sens du développement de ce lycée.

Pour le proviseur du lycée Béhanzin, M. Paul Koudoukpo, ce geste suscitera d'autres générosités d'anciens ballottins et béhanzinois à l'endroit du plus vieux et du plus grand lycée du Bénin.

La directrice départementale de l'éducation de l'Ouémé/Plateau, Mme Clémence Sikiriatou Fatoké, a souhaité que les nombreux cadres que cet établissement a formés aient de temps en temps une pensée affectueuse à son endroit et imitent M. Abel Zannou.

ZOU - COLLINES

DES RESPONSABLES D'ONG À L'ÉCOLE DES TECHNIQUES D'ÉLABORATION DES PROJETS

Le centre de promotion des associations et ONG, faisant de la formation de ses membres, une de ses priorités, a réuni une quinzaine de responsables d'ONG pour une formation en matière d'élaboration de projets et techniques de négociation. Cet atelier de formation dont les travaux ont duré quatre jours a pris fin jeudi 16 août dernier à Abomey. Les participants étaient venus de tous les départements du Bénin. Cette rencontre d'échange et de partage leur a permis de se familiariser avec des thèmes tels que: modes de présentation du dossier d'un projet, planification d'un projet, plan de théorie, techniques de négociation de financement d'un projet. Ledit séminaire visait selon les organisateurs, au renforcement de la capacité des ONG et associations de développement opérant au Bénin en matière d'élaboration de micro-projets générateurs d'un développement communautaire.

Au cours de la cérémonie de clôture du séminaire, le directeur du Centre de promotion des associations et ONG (CPA-ONG), M. Lucien Agbota a fait un bref bilan des travaux de l'atelier. Dans ce cadre, il a attiré l'attention des participants sur le fait qu'il ne suffit pas seulement de pouvoir monter un projet, mais il faut surtout trouver une source de financement, autrement dit, pouvoir vendre le projet.

Pour sa part, M. Mathias Toffa, représentant le ministre chargé des relations avec la société civile, a plaidé pour plus de dynamisme au niveau des ONG.

La séance de clôture a pris fin par la remise d'attestation à chaque participant.

E. Dégla

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY

ASSOGBA KAPO

Dépôt légal n° 926

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bénéficiaire 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gambie	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	5.760 F CFA
Kinshasa (Zaire)	1.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.500 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES PARTENAIRES COMMERCIAUX CONTEMPORAINS DES NÉGRIS DE LA TRAITE ATLANTIQUE (PREMIÈRE PARTIE)

Cette première semaine de septembre est celle de la tenue à Durban, en Afrique du Sud, de la Conférence mondiale des Nations-Unies sur le racisme. Nombreux sont les pays qui ont suggéré que la question des dédommagements liés aux séquelles de la Traite atlantique soit également inscrite à l'ordre du jour, entre autres.

En fait, cette préoccupation revendicative n'est pas nouvelle. Elle a été, à maintes reprises, évoquée de façon récurrente et persistante à l'occasion de multiples rencontres nationales ou internationales dans le courant de la dernière décennie du XX^e siècle : la problématique, clairement exprimée, est la suivante : puisque la Traite négrière pratiquée pendant quatre siècles, tout en enrichissant les planteurs blancs, a été dommageable pour le développement de l'Afrique noire qui en porte encore les séquelles aujourd'hui, celle-ci doit être financièrement dédommée; autrement dit «vous nous avez volé nos gens, vous vous êtes enrichis, nous nous sommes appauvris, vous devez donc nous payer!». Le nœud du problème est maintenant de savoir dans quelle mesure cette revendication est historiquement défendable.

..

De façon indiscutable, l'Afrique noire a subi une véritable ponction démographique du fait de la Traite négrière qui a chosifié l'homme noir ravalié au rang de l'animal. L'économie en a durablement pâti puisque le nombre considérable des déportés (des dizaines de millions d'individus) est aggravé par la qualité de cette **marchandise** — c'en était une à l'époque — exclusivement constituée de bras valides utilisés comme des bêtes de somme pour en obtenir le meilleur rendement possible. Ce rappel, bien que nécessaire, relève aujourd'hui de la banalité, car n'ayant plus l'avantage de la nouveauté : un fait connu de l'homme de la rue ! ce qui l'est moins, c'est la méconnaissance de cette Traite par la majorité de ceux qui réclament à cor et à cri, des Européens, des réparations sous la forme de dédommagements en espèces sonnantes et trébuchantes ; or, la critique d'une réalité devrait nécessairement passer par une bonne connaissance de celle-ci, en l'occurrence le mécanisme de la Traite atlantique, son contenu fût-il **relativement** mieux connu.

La Traite négrière est une activité commerciale qui a mis en contact, dans un contexte contractuel et consensuel, deux parties, deux partenaires commerciaux : d'un côté, en gros les Européens, acquéreurs, de l'autre côté les Noirs africains, vendeurs. Droits et taxes de toutes sortes étaient payés sous la forme de ce qui était appelé les coutumes, rigoureusement réglementées, clairement définies. Et cette activité lucrative s'exerçait en général sur fond d'amitié entretenue par des échanges



de cadeaux, en marge évidemment des affaires. Chacun, Européens comme Africains, y trouvait son compte puisqu'il a fallu la suppression officielle de cette Traite pour que les rois du Danhomé par exemple, en l'occurrence Glèlè (1858-1889) commencent par se plaindre de leurs difficultés de trésorerie, les produits de remplacement, huile et palmistes issus du palmier à huile, n'arrivant pas au début à compenser avantageusement le manque à gagner de la Traite négrière compromise par sa suppression. Les puissances politiques africaines de l'époque ont pleinement collaboré, spontanément et d'emblée pour la plupart, à la Traite atlantique, même si quelques-unes, au départ, ont manifesté quelques réticences. L'un des arguments des tenants de la thèse de la réparation financière est que les Européens ont été les instigateurs de ce commerce dont ils se sont acharnés à montrer à leurs partenaires noirs tout le profit qu'ils pouvaient en tirer. Cet argument paraît juste et judicieux, ne saurait entièrement disculper les Noirs eux-mêmes en minimisant la portée de leur participation, à moins qu'ils soient dénués de volonté et de toute capacité de jugement, de discernement. Si, à leur décharge, l'on pourrait — et encore — reconnaître qu'ils ignoraient les traitements inhumains que les Européens faisaient subir aux Noirs dans leurs plantations américaines, le sort qu'eux-mêmes réservaient à la majorité des captifs de guerre non vendus n'était pas toujours meilleur : les atrocités des sacrifices humains alimentés par ceux-ci en pays ashanti et edo (Benin-city) et dans le Danhomé, sont aujourd'hui bien connues !

En outre, les négriers qui au passage volaient parfois quelques Noirs égarés ou isolés, n'allaient jamais chercher leurs **marchandises** à l'intérieur du pays. Ils se contentaient de se faire ravitailler à la côte qu'ils ne quittaient pas, par les chefs africains qui se procuraient des esclaves grâce aux atroces razzias qu'ils pratiquaient dans d'autres régions. Des scènes d'une cruauté inouïe montrent que bien des potentats noirs ne traitaient pas mieux leurs frères africains que les négriers dont on cherche aujourd'hui à faire rendre

gorge aux descendants à peine comptables des fautes de leurs ancêtres.

Par ailleurs, loin d'être venues des vendeurs africains eux-mêmes, les initiatives prises à l'époque, à divers moments, par les pays européens d'interdire la Traite atlantique, ont été déplorées et très mal accueillies par eux; n'avaient-ils pas continué, dans un contexte de complicité et de ruse, à alimenter la Traite clandestine instaurée par quelques négriers désireux de contourner la chasse qu'on leur livrait à partir de l'Europe ?

Dans un esprit de discernement, il convient cependant de nuancer la notion même de négrier : son portrait, de façon classique, est celui du navigateur européen s'adonnant au commerce des esclaves sur les côtes africaines d'où ils les acheminaient vers les Amériques. Vision simpliste et réductrice d'une réalité assurément plus complexe ! Il y a eu aussi, sur la côte des Esclaves par exemple, des négriers noirs au XIX^e siècle. En effet, parmi les descendants d'esclaves noirs transportés au Brésil, quelques-uns revinrent en Afrique avec des noms portugais. Certains, à leur tour, s'adonnèrent, à l'image de l'une des branches des d'Almeida, à la Traite négrière, entretenant de fructueuses affaires avec leurs correspondants noirs ou métis au Brésil, dans le même contexte de maltraitance. Cette situation montre bien que des Africains ont vendu les leurs aux Blancs pour les Amériques, mais que des négriers noirs, toujours sur les côtes africaines, ont aussi acheté d'autres Noirs revendus à des partenaires commerciaux noirs, s'adonnant à leurs affaires au Brésil. Francisco Félix de Souza, métis d'Indienne et de Portugais, ayant vécu longtemps à Ouidah où il a laissé une nombreuse descendance, a été, lui aussi, un négrier. Sans exagérer cette dimension souvent ignorée de la Traite négrière, il ne faudrait pas non plus la minimiser, encore moins l'occulter — dut-elle n'avoir pas la même envergure que la participation européenne — surtout lorsqu'il est question d'inculper, de cibler, de responsabiliser les autres pour qu'ils nous dédommagent. Cela montre également que la Traite est une donnée multiforme quant à l'appréciation

de la nature de ses agents et que la collaboration africaine a des aspects multiples permettant de se rendre compte que les Noirs y ont été beaucoup plus impliqués qu'on ne le croit, ou qu'on veut nous le faire croire aujourd'hui. Razzieurs, ils ont été eux-mêmes des vendeurs, des acquéreurs et des utilisateurs d'autres Noirs dans le contexte de la Traite atlantique. L'on comprend de nos jours que bien des Noirs aux États-Unis accusent autant, sinon plus, les Noirs africains que les Européens, alléguant qu'il n'y a pas d'acheteurs sans vendeurs, et que l'opération ne s'est faite qu'à travers une action concertée entre Blancs et Noirs, ces derniers ayant, après tout, accepté de vendre leurs propres frères.

La rhétorique des tenants de la thèse des réparations puise également ses arguments dans ce qui a été toujours perçu comme un déséquilibre dans les termes de l'échange de la Traite des Nègres : l'éternelle question de la pacotille cédée par les Blancs contre des êtres humains ! En quelque sorte, les vendeurs africains se laisseraient duper par des négriers qui leur apporteraient des objets sans valeur dont ils ignoraient le vrai prix. Si tel a été le cas dès les premiers temps, une telle situation n'a nullement duré. C'est une injure à l'endroit des Africains de croire qu'ils ont été naïfs au point de se laisser duper sur des générations, pendant quatre cents ans ! En outre, ce que nous percevons aujourd'hui comme pacotilles, ne l'était pas toujours et exclusivement à l'époque. Il y avait évidemment des articles de peu de valeur dont les Noirs connaissaient parfaitement le prix, mais des objets de qualité arrivaient également, comme on peut s'en apercevoir encore aujourd'hui au musée d'Abomey et dans certaines familles de Ouidah (Kpatè, de Souza, etc).

Que demande-t-on aujourd'hui de payer ? Les souffrances effroyables endurées ? Ceux qui sont morts en route avant d'arriver en Amérique ? Le moins perçu consécutif au sous-paiement des esclaves naïvement (?) cédés contre de vulgaires pacotilles ? Le manque à gagner occasionné à l'Afrique par le départ de ces bras valides et que l'on rend encore responsables aujourd'hui de son retard en matière de développement ? Les avis sont partagés. Dans un cas comme dans l'autre, comment chiffrer certaines données et surtout comment évaluer concrètement une vie humaine ? Faudrait-il le faire comme s'il s'agissait d'animaux ? Mais le faire en quelle monnaie ? En cauris, monnaie de l'époque ? En franc CFA ? En dollar ? Ou attendre que bientôt l'Euro soit en circulation pour le faire puisque les négriers pour l'essentiel étaient des Européens ? Ou plus simplement fixer globalement une somme forfaitaire ?

À suivre

A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION

À VOUS DE JOUER

Ci-contre les jouets apportés par le patron des enfants et destinés à six enfants sages ! À qui sont-ils destinés ? C'est simple : une pancarte placée devant chaque joujou porte le nom de l'heureux bénéficiaire ! Mais attention : ces noms ou mieux, ces prénoms sont écrits sous forme de rebus.

Voulez-vous les déchiffrer et dire le prénom de l'enfant auquel il est destiné ?

(Attention : 100 m² : are)

(Réponse dans notre prochaine livraison)



MOTS CROISÉS N° 24



HORIZONTALEMENT

— I. Tranches. — II. Son fruit remplace le froment. Gonflait les voiles d'Ulysse. — III. Il en est un de différent pour chaque préparation. — IV. Il ne faudrait pas s'aviser d'en servir la racine en hors-d'œuvres. Sur deux branches d'une girouette. — V. Sa cueillette était opérée jadis par des prêtres païens. — VI. Manières habituelles de procéder. — VII. On y rencontre le Directeur. Coiffe un blason. — VIII. Sur la manche d'un timonier. — IX. Pronom strictement personnel. Pénible à digérer.

VERTICALEMENT

— 1. Transmettent le mouvement. — 2. Un noir y règne de façon absolue. — 3. Peintre

et graveur né à Nîmes au XVIII^e siècle. — 4. Pronom. Du même poids. — 5. Napoléon et Alexandre s'y rencontrèrent en 1807. — 6. A fond de cale. En épilant : jeune taillis. — 7. Son nom évoque le sésame d'Ali-Baba. Les gosses s'en servent pour faire des bâtons. — 8. Occupe entièrement le cœur d'un amoureux. Superlatif. — 9. On y exécute de magnifiques dentelles au point d'Aleçon. Située.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

REPONSE AU JEU

MOTS CROISÉS N° 23



DEVINETTES

VARIATION SUR L'IMPÉRATIF CATEGORIQUE

Vis de telle manière que tu puisses à n'importe quel moment vendre le perroquet de la famille à la plus terrible commère de la ville sans t'exposer à être ensuite couvert de honte. (tp).

IL A RAISON

C'est un jeune ménage qui se dispute.

— Le jour de notre mariage, tu m'as promis de satisfaire tous mes caprices, s'écrit-elle avec indignation.

— Oui, et après ?

— J'ai besoin d'un nouveau manteau et je t'assure que ce n'est pas un caprice.

— Alors pourquoi me rappelles-tu mes promesses ? (tp).

RIONS UN PEU

PAS SI FOU

Un journaliste visite un asile. Le directeur lui montre un fou qui se promène avec un arrosoir.

— C'est un incurable, dit-il : non seulement il ne quitte pas son arrosoir, mais il le tient toujours à l'envers. Ça n'a pas de sens.

Intrigué. Le journaliste s'approche du fou.

— Mon ami, pourquoi tenez-vous votre ustensile à l'envers ?

— Pas si bête, répond l'autre en clignant de l'œil. Quand je le tenais à l'endroit, le directeur me faisait tout le temps arroser ses fleurs !

LES BEAUX PARIS

Isaac et Jacob vont se baigner à la rivière. — "On parie ?" dit Isaac. On parie

10 francs : qui de nous deux peut rester le plus longtemps sous l'eau ?

— D'accord dit Jacob.

Et ils plongent tous les deux. Résultat : la police recherche deux cadavres.

ÉLÈVES ININTELLIGENTS

Tous les matins, un maître avait l'habitude de dire à ses élèves, à l'heure d'entrer en classe : "À mon commandement, entrez !" et les enfants de lui répondre : "Nous entrons en classe". À la fin de la classe, il criait : "Sortez". Les enfants chantaient : "Nous sortons de la classe".

Mais un jour, le maître, distraité, dit : "Déhors !" et les enfants répondirent en chœur : "Nous déhorons !" !

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES : D'un air à l'autre

Même si on constate qu'il est souvent pollué dans les villes, l'air que l'on respire est indispensable à la vie. À ne pas confondre avec le pauvre hère qui traverse la ville et que l'on peut désigner comme un sans-abri, un clochard en tout cas un misérable. Mais un hère est aussi un jeune cerf de plus de six mois. L'aire d'un champ est la superficie de ce champ et désigne un espace alors que l'an 2000 par exemple, est le début d'une ère nouvelle, d'une époque nouvelle. Mais même si mon imagination erre, se promène d'un point à un autre, il vaudra mieux ne pas confondre ers et hère : les ers étant des légumineuses appelées aussi lentilles bâtarde et la hère étant une chemise de poils de chèvre ou de crin portée dans un but de pénitence.

AUTOUR D'UN MOT : lâcher

Lorsque l'on parle d'un lâcher de ballons ou de pigeons, ici la signification est simple, il s'agit tout simplement de laisser partir les ballons ou les pigeons en les lâchant. Si dans ce contexte, le mot est employé comme nom, de façon générale, lâcher quelque chose c'est rendre moins tendu, moins serré. On lâche sa ceinture d'un cran après un bon repas, on peut aussi lâcher les brides d'un cheval, on les laisse plus longues, mais si on lâche la bride à un enfant pendant les vacances, cela signifiera qu'on le laisse plus libre par rapport à la discipline habituelle.

On peut aussi lâcher des paroles blessantes ou choquantes. On peut aussi ne pas lâcher quelqu'un d'une semelle c'est-à-dire ne pas le quitter un seul instant et, dans ce cas, il sera temps de lui suggérer de vous "lâcher les baskets" ou de vous "lâcher la grappe", de vous laisser tranquille si vous le connaissez bien. Quelquefois la situation est plus douloureuse si on se fait lâcher par ses copains ou sa petite amie, si on se fait abandonner. Dans certaines situations difficiles, il est préférable de ne pas lâcher le morceau ou se mettre à table trop vite c'est-à-dire de tout avouer d'un seul coup. Mais si vous êtes en vacances pourquoi ne pas lâcher les chiens c'est-à-dire de façon imagée faire enfin ce qui vous fait plaisir sans contraintes... Enfin pas trop !

JEU DE MOTS

Cette devinette est réellement un jeu sur les mots sans aucune réalité pratique. Chaque mot a son importance. Voici l'énoncé du problème.

Sept évêques nue tête, dans un champ, boivent du champagne à minuit. Quelle est la superficie du champ ?

Réponse : 1 hectare, sept ares, sept centiares. Pourquoi ?

1 hectare : le champagne est considéré comme un nectar. Sept ares : Minuit, c'est tard. Sept centiares : Les évêques portent une tiare, ils sont nue tête et donc sans tiare, ils sont sept sans tiare.

À PROPOS DE ... Surface

Formé des mots "sur" et de "face", le mot de façon générale, désigne la partie extérieure d'un corps qui le limite en tous sens ; on parle de la surface de la terre, du sol, mais on peut aussi parler de la surface de l'eau ou de tout autre élément liquide. Mais si les poissons apparaissent à la surface de l'eau, refaire surface, c'est dans le langage imagé, réapparaître après une période d'absence ou encore se remettre, reprendre le dessus

après un évanouissement ou un choc psychologique. La surface est aussi la superficie d'un champ mais au figuré cela signifie l'apparence, l'extérieur des choses. Rester à la surface des choses ou s'en tenir à une politesse de surface, c'est ne rien approfondir dans ses rapports aux autres, s'en tenir aux apparences. Les grandes surfaces sont les super ou hypermarchés de très grande capacité mais parler de la surface médiatique ou financière ou même de la surface sociale de quelqu'un c'est lui reconnaître une certaine envergure financière, médiatique ou sociale mais ceci est-il vrai ou faut-il le vérifier ?

DES MOTS VENUS D'AILLEURS : tontine

Ce mot connu depuis 1652, s'est perdu en Europe, mais y est revenu via le continent africain.

La tontine est un système bien connu en Afrique, c'est une association de personnes qui versent de l'argent à la caisse commune de l'association, l'argent est remis à tour de rôle à chaque membre pour alimenter un petit commerce. Mais le mot tontine provient de son inventeur Tont qui, au XVII^e siècle imagina ce système de fonds commun afin de jouir d'une rente viagère ou de se partager le capital accumulé ; à la mort d'un des membres, sa part revenait à l'ensemble des survivants. Au siècle suivant, la tontine était un jeu de cartes qui réunissait plusieurs joueurs dont finalement un seul, après élimination des concurrents, raffait tous les enjeux. Le mot subsiste dans le vocabulaire horticole pour désigner une corbeille de mousse ou de paille servant à protéger un arbuste dans sa motte pendant le transport.

LE MOT JUSTE

Donner de l'ombre, c'est être : ombrageux ? Ombré ? Ombragé ou Ombré ?

Trouver le mot juste.

Réponse : Il faut être ombrageux pour donner de l'ombre.

On dit par exemple : la grande forêt ombrageuse (elle donne de l'ombre).

Ombrageux signifie littéralement : qui a peur de son ombre. Cet adjectif s'applique souvent aux chevaux qui ont peur de leur ombre ou d'un objet inaccoutumé. Au sens figuré, est ombrageux quelqu'un de susceptible, de soupçonneux... un caractère ombrageux.

Ombragé signifie "protégé contre le soleil par des ombrages" : une route ombragée.

Ombré veut dire "où l'on a mis des ombres" : un dessin bien ombré.

UN MOT DANS TOUS LES SENS

Les définitions suivantes se rapportent toutes au même mot.

Trouvez ce mot qui désigne à la fois : un oiseau domestique, un cuisinier à bord d'un navire et une catégorie de poids dans certains sports de combat.

Réponse : Coq (COQ).

Précisions : le coq, mâle de la poule.

Le coq, cuisinier à bord d'un navire (du néerlandais kok, cuisinier) ; et le poids "coq", catégorie de poids dans certains sports de combat, notamment la boxe.

NATION

LA QUESTION DE L'INSÉCURITÉ GRANDISSANTE AU BÉNIN

(Suite de la première page)

LA RECRUESCENCE DE L'INSÉCURITÉ CES DERNIERS TEMPS AU BÉNIN, EST PRÉJUDICIALE À L'ÉCONOMIE NATIONALE

selon Monsieur Martin ASSOGBA,
président de l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et
le régionalisme (ALCRER)

«La Croix du Bénin» : Monsieur le président, ces derniers mois, la sécurité du peuple béninois, en particulier, est mise à rude épreuve. Loin d'être un secret, tout le monde sait que les coupeurs de route se rappellent malheureusement à notre mémoire. La population est souvent témoin d'actes de violence gratuits, de vols à mains armées, d'atteinte à la vie de paisibles citoyens; enfin, la criminalité de sang et la criminalité tout aussi bien économique que financière n'ont pas dit leur dernier mot.

Selon vous qu'est-ce qui pourrait en être la (ou les) cause(s) ?



Monsieur Martin ASSOGBA,

des considérations, changeant par la suite leur pessimisme en optimisme, sont prêtes à tout. Ainsi, ils deviennent des vendeurs de drogue, des braqueurs sur les routes et ailleurs, des cambrioleurs et que sais-je. Il est à noter que certaines personnes sont nées avec ces vices dans le sang et vous devinez la suite. Voilà en gros ma réponse à cette question. Et j'ajoute que je viens d'apprendre par les médias qu'une coopération vient de naître entre le Nigeria et mon pays, le Bénin, dans le cadre de la lutte, à nos frontières, contre l'insécurité. Je félicite la chose et souhaite que l'efficacité domine.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le président, outre une justice crédible et la paix sociale, l'insécurité, dans tout pays, ne laisse guère confiance aux investisseurs. Et c'est l'économie qui en prend un coup d'où aussi ralentissement du développement.

Qu'en dites-vous ?

Quels sont les approches de solution de l'institution que vous avez l'honneur de présider en vue de mettre fin, un tant soit peu, à cet état de choses ?

Monsieur Martin ASSOGBA : Je partage entièrement votre point de vue. Lorsque les partenaires au développement veulent investir dans un pays, ils tiennent compte d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels : la stabilité politique, la justice crédible, la démocratie en marche, la paix sociale, etc.

Dès lors, la recrudescence de l'insécurité enregistrée ces derniers jours au Bénin, est préjudiciable à l'économie nationale et par conséquent, au développement du pays. Moi je ne suis pas un parlementaire, je suis de la société civile et militant de l'ALCRER (Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme). Dans cette ONG, les membres ont choisi de moraliser la vie politique, de lutter contre la corruption et d'aider à enraciner la démocratie. C'est dans ce cadre que récemment, je suis monté au créneau pour rappeler les douaniers à l'ordre parce que nous ne saurions accepter qu'une frange des agents permanents de l'État (APE) prennent l'État en otage.

Aujourd'hui, force est d'admettre que pour pallier à l'insécurité et aux implications y afférentes, il faut rééduquer nos populations, réorienter notre politique en

matière de sécurité, assainir la vie politique et lutter contre les gangrènes qui tuent l'économie. Et pour y arriver, il importe de se donner des moyens à la hauteur de la situation. La triste réalité, il faut le souligner avec regret, est que ces moyens ne peuvent provenir que de l'exécutif qui aujourd'hui est indexé comme premier responsable de toute la pagaille que nous vivons. Il ne peut d'ailleurs en être autrement. De la part de ceux qui nous gouvernent, et sans nul doute, il faut une certaine volonté politique pour faire changer les choses positivement.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le président, nombreux sont les Béninois et Béninoises qui, pour question d'expérience, pensent de plus en plus que bien des films qui passent sur les écrans des télévisions, des salles de cinéma et des vidéo-clubs qui se multiplient dans les quartiers des villes et des villages, constituent des écoles qui forment au banditisme, à la criminalité, aux divers vices.

Quels est votre avis ? Et quelles solutions préconisez-vous ?

Monsieur Martin ASSOGBA : Ces gens-là ont certainement leurs raisons. En ce qui me concerne, je crois savoir que nous sommes dans un pays à économie libérale et extravertie. L'État, jusque-là, n'accorde de subvention ni aux chômeurs ni aux diplômés sans emploi. Chacun se débrouille comme il peut et où il peut. Les chaînes de télévision surtout privée projettent des films et documentaires qu'ordonne le directeur. Ce dernier reçoit, lui aussi, des ordres de ceux qui financent la chaîne. Les salles de cinéma, quant à elles, ont un but lucratif et à cet effet, sont

obligées de projeter des films à sensation, question d'attirer du monde. Pour les clubs vidéo, c'est le comble.

Ce que moi je défends le plus, c'est la projection des films pornographiques. Ces films conduisent le plus souvent à des perversions sexuelles tels que l'exhibitionnisme, le voyeurisme, le sadomasochisme, l'homosexualité, la masturbation, la nymphomanie, l'obsession sexuelle et bien d'autres vices. Les films d'action, il y en a qui motivent à la combativité positive, la témérité, l'hardiesse et le courage.

Comme solution, je préconise que les parents se rapprochent plus de leurs enfants et résistent autrement l'éducation qu'ils leur donnent. L'éducation scolaire et universitaire doit être recentrée autrement. La pratique consciencieuse de la spiritualité doit être encouragée.

Je demande particulièrement à tous ceux qui auront la chance et le plaisir de lire cette interview qui m'a été accordée, de placer l'éducation de leurs enfants et d'eux-mêmes au centre de la crainte de Dieu. Car celui qui croit en Dieu doit faire attention à lui-même et à tous ceux qui l'entourent. Éduquer les êtres humains sans religion, reviendrait à remplir uniquement le monde de petits diables. C'est pourquoi, la crainte de Dieu, pour ceux qui la portent bien sûr en eux, suscite la solidarité sans laquelle il n'y aurait pas de développement effectif et affectif. D'ailleurs, c'est l'union qui fait la force. Cultivons tous donc l'unité nationale et la paix dans notre pays pour un mieux-être de chacun et de tous.

LE CONTEXTE SOCIO-CRIMINOLOGIQUE DU BÉNIN NE PERMET PAS DE JUGULER EFFICACEMENT L'INSÉCURITÉ AMBIANTE

nous déclare Monsieur Ismaël Tidjani-Serpos,
président de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme
de l'Assemblée nationale.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le président, ces derniers mois, la sécurité du peuple béninois, en particulier, est mise à rude épreuve. Loin d'être un secret, tout le monde sait que les coupeurs de route se rappellent malheureusement à notre mémoire. La population est souvent témoin d'actes de violence gratuits, de vols à mains armées, d'atteinte à la vie de paisibles citoyens; enfin, la criminalité de sang et la criminalité tout aussi bien économique que financière n'ont pas dit leur dernier mot.

Selon vous qu'est-ce qui pourrait en être la (ou les) cause(s) ?

Monsieur Ismaël Tidjani-Serpos : Tout observateur attentif de notre société peut noter, avec inquiétude, la recrudescence de l'insécurité au Bénin. La petite délinquance et la grande criminalité se disputent la vedette de façon préoccupante. Aucun secteur

ne semble plus épargné ; même la haute administration d'État naguère considérée comme secteur sécurisé, reçoit désormais impunément la visite des délinquants.

Comme les études criminologiques l'ont montré sous divers cieux, les périodes d'aggravation de la précarité sociale s'accompagnent généralement d'une accentuation de l'insécurité et de la montée en flèche de la criminalité. À cela il faut ajouter le développement d'une société de plus en plus permissive où tous les repères normatifs d'une civilisation qui s'auto-régulement sont dissolus ; les

facteurs d'endiguement de la déviance sociale s'effilochent : l'éducation, la responsabilité familiale, le sens du bien public et son respect, etc. La pauvreté et la misère n'expliquent pas tout ; les mauvais exemples impunis donnés par ceux qui constituent le sommet de la hiérarchie de l'État vers lesquels sont braqués les feux de la rampe, ne représentent pas de bons



Monsieur Ismaël Tidjani-Serpos

NATION

modèles au sein de notre société où, au demeurant, il se dit communément que le bien public est fait pour que celui qui en a l'opportunité en use et en abuse.

Enfin le phénomène de l'exode rural ne fait qu'en ajouter aux risques évidents liés à une urbanisation débridée et mal gérée.

Dans le contexte socio-économique criminogène comme celui de notre pays, l'insuffisance des moyens matériels et humains de la police et de la gendarmerie, le mauvais quadrillage du territoire par les structures de sécurité ne peuvent permettre de juguler efficacement l'insécurité ambiante.

«La Croix du Bénin»: Monsieur le président, outre une justice crédible et la paix sociale, l'insécurité, dans tout pays, ne laisse guère confiance aux investisseurs. Et c'est l'économie qui en prend un coup d'ouï aussi ralentissement du développement.

Qu'en dites-vous?
Quels sont les approches de solution de la Commission que vous avez l'honneur de présider et globalement ceux de l'Assemblée Nationale en vue de mettre fin, un tant soit peu, à cet état de choses?

Monsieur Ismaël Tidjani-Serpos : C'est vrai que l'investisseur a besoin d'un cadre approprié fait de paix, de sécurité juridique et de sécurité des personnes et des biens pour s'engager dans le risque en principe calculé que constitue tout investissement. Le développement d'un pays suppose aussi la sécurité de la circulation des personnes et des biens. Quand on se réfère aux agissements répétés des coupeurs de route sur certains axes routiers économiquement importants de notre pays, il y a de quoi craindre que le commerçant, le transporteur, le touriste perdent toute confiance en notre pays et en la capacité de ses gouvernants à en faire un havre de paix et de quiétude.

Que peut y faire l'Assemblée nationale, me demandez-vous ? Le rôle du parlement est en général de trois ordres : la représentation nationale, la législation et le contrôle de l'action du gouvernement. S'agissant de la législation, je peux vous dire que l'arsenal des textes dont dispose notre pays est largement suffisant pour

permettre de lutter efficacement contre l'insécurité. La politique de leur mise en œuvre de façon rationnelle et opérationnelle relève de la volonté résolue du gouvernement de juguler la criminalité ; si vous voulez mon point de vue, il faut être soi-même vertueux pour faire rayonner la vertu autour de soi ; quand c'est la pègre mafieuse qui gangrène le sommet de l'administration d'Etat, il est difficile de s'attendre à la mise en œuvre d'une politique crédible dans ce domaine.

Enfin, dans le cadre de son pouvoir de contrôle de l'action du gouvernement, le parlement a déjà interpellé ce dernier à ce sujet.

«La Croix du Bénin»: Monsieur le président, nombreux sont les Béninois et Béninoises qui, pour question d'expérience, pensent de plus en plus que bien des films qui passent sur les écrans des télévisions, des salles de cinéma et des vidéo-clubs qui se multiplient dans les quartiers de villes et des villages, constituent des écoles qui forment au banditisme, à la criminalité, aux divers vices.

Quels est votre avis ? Et quelles solutions préconisez-vous ?

Monsieur Ismaël Tidjani-Serpos : Je l'ai dit en réponse à la première question que vous m'avez posée. Dans une société de plus en plus permissive dans laquelle les repères d'élévation morale sont en déliquescence, les jeunes vont chercher leurs modèles dans toute sorte de canaux de communication à leur portée : la rue, l'audiovisuel et que sais-je encore ; l'audiovisuel étant le canal le plus communément accessible, il va de soi que les messages de violence et de triomphe de la déviance sociale qu'il véhicule, s'incrustent insidieusement à la jeunesse et deviennent un trait dominant de notre société et de notre temps.

L'Assemblée nationale vient d'initier un projet de journées culturelles parlementaires au cours desquelles l'incidence des choix de culture sur la jeunesse et le devenir de la société fera l'objet d'une étude spéciale. Nous nourrissons le vœu que ces journées qui vont se tenir probablement au cours de la prochaine session ordinaire, aident notre parlement à faire la lumière sur tous les aspects de la question pour mieux accomplir sa mission législative et de contrôle de l'exécutif.

L'INSÉCURITÉ DANS UN PAYS NE FAVORISE PAS L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

nous déclare Raphiou Toukourou,
président du Conseil économique et social

«La Croix du Bénin»: Monsieur le président, ces derniers mois, la sécurité du peuple béninois, en particulier, est mise à rude épreuve. Loin d'être un secret, tout le monde sait que les coupeurs de route se rappellent malheureusement à notre mémoire. La population est souvent témoin d'actes de violence gratuits, de vols à mains armées, d'atteinte à la vie de paisibles citoyens; enfin, la criminalité de sang et la criminalité tout aussi bien économique que financière n'ont pas dit leur dernier mot.

Selon vous qu'est-ce qui pourrait en être la (ou les) cause(s) ?

Monsieur Raphiou Toukourou: Je voudrais d'abord vous remercier de la tribune que vous m'offrez à travers votre journal pour apporter ma contribution sur le problème grave de l'insécurité qui en ce moment est devenu un problème

d'actualité et préoccupe toutes les composantes de la nation : autorités politiques et administratives et société civile.

Revenant à votre question, nous constatons malheureusement comme vous et le peuple béninois la recrudescence ces derniers temps du phénomène de l'insécurité. Sans exagérer, il ne se passe plus une semaine sans que des malfaiteurs s'illustrent dans des actes crapuleux en s'attaquant aux biens et aux personnes dans les rues, à domicile, sur les axes routiers... Certains des actes perpétrés dans les ministères, les services publics frisent le défi aux forces de sécurité et à l'Etat tout court.

On attribue facilement ces actes au chômage et à la pauvreté. Mais ces deux facteurs n'expliquent pas à eux seuls les actes de violence commis pour dépouiller les autres de leur bien, car le travail licite

ne manque pas pour sortir de ces situations.

En réalité, les causes de la criminalité et de l'insécurité, plus complexes qu'on ne le pense, sont d'ordre endogène et exogène. Elles tiennent des facteurs humain, culturel, sociologique, politique, économique et judiciaire. Pêle-mêle nous citerons :

- l'ambition démesurée, la mégalo-manie, le snobisme, la haine, la jalousie ;
- le mauvais encadrement, la consommation des drogues et alcools, la projection des films immoraux et de violence ;
- la perte des valeurs morales ;
- le sous-équipement des unités chargées de la sécurité et le dysfonctionnement de certaines structures d'Etat ;
- le manque de rigueur dans l'encadrement de la population carcérale ;
- la trop grande perméabilité des frontières du Bénin et les crises internes dans certains pays africains, etc.

«La Croix du Bénin»: Monsieur le président, outre une justice crédible et la paix sociale, l'insécurité, dans tout pays, ne laisse guère confiance aux investisseurs. Et c'est l'économie qui en prend un coup d'ouï aussi ralentissement du développement.

Qu'en dites-vous ?

Quels sont les approches de solution de l'institution que vous avez l'honneur de présider en vue de mettre fin, un tant soit peu, à cet état de choses ?

Monsieur Raphiou Toukourou: C'est vrai que l'insécurité dans un pays ne favorise pas l'investissement et le développement. Mieux, elle crée une psychose permanente et généralisée qui se traduit par la fuite des capitaux, le ralentissement des activités économiques des centres commerciaux et usines fermant plus tôt et le ralentissement du développement du tourisme par peur des braquages.

Le phénomène de l'insécurité aujourd'hui, sujet d'actualité, a déjà préoccupé les membres du Conseil économique et social que j'ai le privilège de diriger au point où ils en ont fait un sujet d'auto-saisine examiné au cours de leur session extraordinaire tenue du 16 au 30 décembre 1999. À l'issue de cette session, le Conseil économique et social a fait en direction du président de la République et du président de l'Assemblée nationale, diverses recommandations qui demeurent valables encore aujourd'hui. Les approches de solutions préconisées par les conseillers au Conseil économique et social pour juguler le phénomène de l'insécurité découlent des causes identifiées, s'adressant aussi bien aux pouvoirs publics qu'à la société civile et sont applicables à court, moyen et long termes. Ce sont entre autres mesures :

- affirmer la volonté politique de faire réellement de la lutte contre l'insécurité une priorité par le renforcement des ressources humaines des forces de sécurité (police et gendarmerie) et la dotation de ces structures compétentes en moyens logistiques adéquats ;
- réglementer la fabrication, la détention et la circulation des armes à feu ;
- restaurer la pratique policière des contrôles d'identité de jour comme de nuit ;

— multiplier les patrouilles et opérations spéciales ;

— inciter les citoyens à collaborer avec les forces de l'ordre et les autorités politiques et administratives ;

— sanctionner sévèrement et appliquer sans complaisance les peines contre les criminels et leurs complices ;

— renforcer la lutte contre le recel en sanctionnant plus rigoureusement les receleurs ;

— renforcer l'arsenal juridique ;

— multiplier les centres d'apprentissage notamment dans les campagnes pour limiter l'exode rural ;

— créer une cellule de coopération sous-régionale de lutte contre le grand banditisme et la criminalité transfrontalière pour concevoir et mieux coordonner les opérations conjointes à mener.

Voilà quelques-unes des approches de solutions recommandées par le Conseil économique et social qui constate avec bonheur la mise en œuvre de certaines d'entre elles par le gouvernement, les forces de sécurité publique, le pouvoir judiciaire et la société civile. Mais il ne faut pas se leurrer : ici pas plus qu'ailleurs dans le monde, il ne peut y avoir le niveau zéro de l'insécurité en dépit des mesures qui pourraient être prises.

«La Croix du Bénin»: Monsieur le président, nombreux sont les Béninois et Béninoises qui, pour question d'expérience, pensent de plus en plus que bien des films qui passent sur les écrans des télévisions, des salles de cinéma et des vidéo-clubs qui se multiplient dans les quartiers des villes et des villages, constituent des écoles qui forment au banditisme, à la criminalité, aux divers vices.

Quels est votre avis ? Et quelles solutions préconisez-vous ?

Monsieur Raphiou Toukourou: Parmi les causes de l'insécurité que j'ai citées plus haut, figurent les films immoraux et de violence projetés dans les salles de cinéma, les vidéo-clubs et sur les écrans des télévisions tant nationales qu'étrangères. C'est dire que comme le reste de la société béninoise, le Conseil économique et social qui du reste en est une émanation, pense que certains des films diffusés contribuent à la dépravation des mœurs, à la formation de l'esprit criminogène.

Avec la mondialisation et les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), il n'est plus très efficace d'user de la censure pour lutter contre la diffusion des films immoraux et de violence. Cependant, on peut espérer en limiter les effets par la mise en œuvre des mesures à portée limitée ci-après :

- l'encadrement des enfants par les parents ;
- la sensibilisation à l'auto-censure des animateurs de télévision, des exploitants de salles de cinéma et de vidéo-clubs qui doivent être invités à projeter des films plus sains ;
- la limitation des vidéo-clubs ;
- le contrôle rigoureux des salles de cinéma et vidéo-clubs.

Propos recueillis par
Barthélémy Assogba Cakpo



Monsieur Raphiou Toukourou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

DASSA-ZOUMÈ : PÈLERINAGE MARIAL 2001 : POUR LE TRIOMPHE D'UN MONDE DE PAIX

HOMÉLIE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR FIDÈLE AGBACHI

Rassemblés les 17, 18 et 19 août 2001 autour de Notre-Dame d'Arigho à Dassa-Zoumè, des milliers de fidèles catholiques sont, d'un même cœur, allés à la rencontre de la paix, la paix de Dieu.

D'abord intégralement livré en anglais, puis en français, ensuite résumé en fon et en yoruba, le précieux message de Monseigneur Fidèle Agbachi, archevêque de Parakou, exalta la suavité du cœur de Dieu.

In extenso, nous publions ici cette «profonde interpellation du siècle» pour le triomphe d'un monde de paix.

À vous frères et sœurs venus des quatre coins de l'horizon, grâce et paix de la part de notre Seigneur Jésus-Christ. En ce haut-lieu de la prière, Marie, mère de Dieu et notre mère nous accueille avec toute sa tendresse pour nous accorder, de la part de son fils, la paix que nos cœurs désirent. En recevant cette paix des mains de Marie, nous nous proposons, toujours avec son aide, d'édifier partout où nous sommes, une société de paix. La paix, la paix ! N'est-ce pas qu'on commence à en parler trop souvent, n'est-ce pas plutôt que nos cœurs la désirent dans la mesure des discordes qui s'insèrent dans nos rangs ?

Souvenez-vous, Béninois, qu'il y a cinq ou six mois, le thème de la paix a hautement préoccupé nos cœurs. En ce temps-là, nous voyions venir le danger de la guerre civile avec son cortège de division, d'impunité, de massacre et de mort. Je me souviens que la question de la paix était la préoccupation de tous, et chacun, à sa manière, a contribué à son maintien dans notre société. Que de marches pour la paix, que de conférences sur la paix, organisées à tous les niveaux, concernant tous les âges ! Et quel adieu de quelle religion n'a pas prié son Dieu pour que perdure sur notre terre le règne de la paix ?

Or il apparaît que ces efforts n'ont pas été vains, que ces prières ont été exaucées. Ce qui nous revient ici aujourd'hui, c'est de reconnaître que cette paix, toute paix, est un don de Dieu. Et dans la mesure où Marie a intercédé pour nous, nous venons en ce lieu lui dire notre filial merci.

Au fond, qui est plus intéressé à notre paix que notre Dieu, lui qui a créé le monde pour l'usage de l'homme et qui a voulu que dans une vie d'amour l'homme édifie une société de paix ? Et quand l'homme, par sa désobéissance, a troublé l'ordre établi par Dieu, c'est le même Dieu qui a pris sur lui de payer le prix de la paix. Ce prix, il ne l'a payé, ni en argent, ni en or, mais par le don de son fils et par son sang répandu par nous et pour nous. Qui dira la profondeur de l'amour de celui qui, pour nous réconcilier avec lui et avec nous-mêmes, offrit le sacrifice de son fils unique. Jésus, en nous réconciliant avec son Père, est devenu dans sa personne notre paix. Par son sang, il nous rend proches les uns des autres. Et détruisant la barrière qui sépare, il réunit tous les peuples en un seul corps. Il fait d'eux tous des concitoyens du Ciel.

Lorsque nous évaluons l'œuvre du Christ en terme de réalisation de la paix, pouvons-nous sous-estimer le rôle de sa

mère dans cette œuvre, la mère qui l'a engendré dans la chair et qui par là, engendrait la paix pour notre monde ? Pour Marie, être mère, c'est engendrer la paix. Quoi d'étonnant que lors de la venue au monde de son fils, les anges aient exécuté le chant que nous rapporte le troisième évangile : "Gloire à Dieu au plus des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté". On comprend que c'est avec raison que la piété catholique prie Marie en terme de *Notre Dame de la Paix*. Si Marie a mis au monde la paix, elle peut aussi l'engendrer dans nos cœurs et dans nos sociétés d'aujourd'hui. Et lorsqu'elle se tient entre Dieu et nous pour négocier notre paix, nous sommes sûrs de l'efficacité de son intercession. C'est ce sentiment qui nous anime en ce même moment où nous, ses fils, nous nous réunissons, en si grand nombre, pour la prière.

Pour nous mériter la paix, Marie ne joue pas seulement sur sa position de mère du Christ, mais aussi sur son privilège de Vierge Immaculée. En effet, préservée du péché originel, elle n'entretenait en elle aucune trace de conflit avec Dieu. Car elle est toute tournée vers lui dans l'intégral accomplissement de ses volontés. Et dans la mesure de sa parfaite harmonie avec Dieu, elle est en parfaite sintonie avec tous les hommes dont elle est la mère, parce que mère de leur créateur.

Ce qui habilite encore Marie à être médiatrice de notre paix, c'est aussi cette tranquille soumission à la volonté de Dieu dans une existence discrète et sans histoire. Avec quelle paix du cœur, la Vierge de Nazareth a dû dire à l'ange de l'annunciation : "Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole" (Lc. 1, 38). Avec quelle profondeur elle devait, comme en témoigne le troisième évangile, garder fidèlement toutes ces choses dans son cœur (Lc 2, 51). Avec quelle discrétion elle a dû partir à la recherche de son fils désormais adulte, dont on lui avait dit qu'il avait perdu la tête, travaillant sans se donner le temps de se nourrir. Elle ne se présente même pas à lui, mais ce sont des tierces personnes qui réfèrent sa présence à Jésus : "Ta mère et tes frères sont là dehors qui te cherchent". Et puis, au pied de la croix, quel silence ! Qui ne connaît pas les mystères divins d'un silence de mort, mais en fait, ce silence peuplé de tant d'amour pour son fils et pour les

hommes, portera pour l'humanité le fruit de la résurrection. Et alors, en ce petit matin de pâques, pour Marie, quelle joie, quelle paix, une paix que l'Esprit confirmera à la pentecôte.

Voilà ô chrétien, voilà ô chrétienne, le prix de ta paix, une paix rêvée par Dieu. Ce Dieu qui projette un monde où le loup habite avec l'agneau, où la panthère se couche avec le chevreau, où le veau, le lionceau, la vache grasse marchent ensemble sous la conduite d'un petit garçon, un monde où la vache et l'ours paissent, où le lion comme le bœuf mange de la paille, un monde où le nourrisson joue sur le repère de l'aspic, un monde où sur le trou de la vipère, le jeune enfant met la main, un monde où l'on ne fera plus de mal, ni de violence, un monde enfin rempli de paix comme les eaux couvrent le fond de la mer.

Dieu ne se contente pas de rêver ce monde. Il le conçoit, il l'enfante, il le réalise au prix de son fils, il le donne par l'intermédiaire de Marie. Et toi, es-tu prêt à recevoir ce don de la paix, la paix de Dieu ? Je sais que tu désires la paix. Tu la veux pour toi, pour les tiens, et pour ton pays. Tu pries pour elle et ton cœur s'en préoccupe. Pour la paix, tu es peut-être prêt à offrir en sacrifice toutes les bêtes des forêts et tous les oiseaux du ciel. Mais est-ce là ce que le Seigneur te demande ? Pour la paix, le Seigneur te demande d'ouvrir ton

cœur à Dieu et de l'aimer. Oui, aimer Dieu que tu ne vois pas, c'est le chemin de ta paix, car sans l'amour de Dieu, tu n'as pas la paix. Ce Dieu dont je parle, ce n'est pas celui que compose ta raison, ni celui que fabrique ton imagination. Ce n'est pas non plus celui que l'indique une soi-disant guérison miraculeuse. Il s'agit bien du Dieu de Jésus-Christ, et c'est Jésus-Christ même qui est ta paix, lui qui par sa mort a brisé le mur de la haine. Pour ta paix, débarrasse-toi dès aujourd'hui de toute idole, de celle pour qui tu as construit une cabane devant ta maison, de celle qui gît, inerte et inefficace, sous ton lit. Débarrasse-toi aussi de toute recette charlatanesque et des idoles plus subtiles que sont l'argent, l'honneur, la richesse et le sexe. Ainsi libéré, ton cœur qui trouvera Dieu aimera aussi l'homme.

Aimer l'autre, ce n'est pas un vain mot, c'est une vie, c'est le vécu du chrétien qui reçoit de Dieu le don de la paix, la paix dans son cœur, la paix avec les autres. Le chrétien bâtisseur de paix évite que l'effluve la pensée du mal, du mépris et de la haine. Il pratique une telle hygiène mentale que son esprit est pur comme celui d'un enfant. Examine donc les pensées qui te traversent l'esprit et auxquelles tu fais bon accueil, sont-elles des pensées de paix ? Si elles ne le sont pas, combats-les dès aujourd'hui. Si elles le sont, heureux es-tu ? Alors dans ton langage, il n'y aura aucun usage de mots

violents, méprisants ou injurieux. Examine si tu éduques ton enfant dans cette douceur du langage, car les mots violents qui sortent de sa bouche, c'est de toi qu'il les prend. Heureux es-tu, heureux ton enfant si vous marchez sur ce chemin où l'autre n'est pas méprisé pour son appartenance ethnique, pour le simple fait qu'il est du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest. Es-tu du Nord ? Scrute alors ton cœur et ta vie pour voir ce que tu penses ou fais de l'homme dit du Sud. Es-tu du Sud ? Livre-toi alors au même exercice et dis à toi-même la vérité de ton attitude vis-à-vis de l'Est ou de l'Ouest, tu feras la même chose pour voir si ton comportement conduit à la paix. Tout homme est-il ton frère ? Te sens-tu proche de tous ? Voilà la paix !

Si une telle paix t'habite, alors la rancune est loin de toi. La rancune, souvenir indélébile du mal, te pousse à la vengeance, et la vengeance, même accomplie, n'engendre aucune paix et ne fournit qu'une satisfaction fautive et de courte durée. La satisfaction vraie se trouve dans le pardon donné et reçu. Quand donc tu refuses de pardonner, c'est la paix que tu mets en danger.

Tu la mets en danger aussi lorsque tu te laisses aller à la jalousie. La jalousie, ce n'est pas seulement ce sentiment adverse qui anime la femme face à une éventuelle rivale auprès du mari, mais c'est aussi cette absence de joie et de satisfaction devant le succès ou le bonheur de l'autre. La jalousie se nourrit de l'envie, et quand celle-ci pousse à celle-là, on n'est pas loin du péché de Caïn, le meurtre du frère qui est agréé de Dieu. A combien d'excès la jalousie ne t'a pas poussé, depuis le regard mauvais jusqu'à l'empoisonnement, en passant par la trahison, le complot, la calomnie, le mensonge et les forces occultes ? Si tu veux la paix, la paix dans ton cœur et la paix avec les autres, guéris-toi dès aujourd'hui de ce fétu de la jalousie.

Exprès je ne parle pas des guerres en Afrique et dans le monde. Les mass-média t'en informent assez. Mais sache que la paix du monde dépend de ta paix intérieure et de ton comportement pacifique avec les autres.

En tout dernier lieu, je lance aux femmes un appel solennel. C'est que nous sommes rassemblés ici pour contempler la sérénité figure de Marie, mère et modèle de la paix. En nous rendant compte qu'elle est femme, nous nous laissons convaincre que la femme peut beaucoup dans l'avènement de la paix. D'ailleurs, il suffit de mesurer sa grande capacité à faire advenir la guerre entre les hommes. Le poète commence ainsi une fable : "Deux coqs vivaient en paix... survint une poule..." A-t-on besoin de continuer le récit ? Si nous trouvons la femme aux origines du péché originel, nous la trouvons aussi aux sources de la rédemption. Femmes béninoises, femmes africaines, femmes de ce temps et de toujours, engendrez donc pour nous des fils de la paix !

† Monseigneur Fidèle Agbachi
Archevêque de Parakou.



S. Exc. Mgr. Fidèle Agbachi

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

POUR UNE PROBLÉMATIQUE DE LA QUÊTE

(Suite de la première page)

peut-être plus complexe, en raison des mutations technologiques, des avancées dans les sciences de la communication, de la «permissivité» des mœurs et de l'explosion des sectes religieuses; Vatican II prône, du reste, une **nouvelle évangélisation** pour faire face à ces transformations nouvelles de nos sociétés.

3. Ce n'est pas le lieu de faire un «bilan» de l'action apostolique des Pères des Missions Africaines de Lyon qui avaient à charge, les premiers temps, de porter la Bonne Nouvelle au Dahomey d'alors. Des voix plus autorisées le feraient mieux que moi. Qu'il me soit néanmoins permis de souligner que ces missionnaires, pionniers de l'évangélisation, nous ont ouverts à la merveille de la Parole de Jésus-Christ et répandu, en nos cœurs, des semences de **charité** qui ont porté des fruits: l'honnêteté, le goût de l'effort et du travail bien fait, le respect de soi et de l'autre, la camaraderie, les valeurs chevaleresques du scoutisme catholique et de la JEC. Je les salue, et salue aussi mes maîtres-éducateurs: hommes simples, dévoués, d'une immense abnégation, parfois d'une sévérité excessive. Ils se sont évertués à façonner, pour la postérité, les jeunes adolescents que nous étions, naîfs face à la vie, heureux d'apprendre.

4. Ces maîtres étaient motivés, **non par le salaire** — les Pères n'en disposaient pas beaucoup à leur offre —, **mais par une vocation**. Ils voulaient tout simplement servir. Leur sacrifice, je crois, a été payant: laissez-moi témoigner quelque peu ici que l'enseignement scolaire reçu sur la paroisse Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou m'a permis, comme à beaucoup d'autres, d'obtenir le CEPE en 1947, et de réussir l'examen national d'entrée au collège Victor Ballot de Porto-Novo la même année.

5. 1954, c'était le BAC; ensuite l'université, les diplômes, la formation pratique et la porte ouverte à une carrière professionnelle enrichissante à la fois nationale et internationale. Et la retraite est arrivée, après trente ans de «bons et loyaux services» pour reprendre la formule consacrée! Et je m'interroge: qu'ai-je fait de mon temps de jeunesse, de mon temps tout court? Tout s'est en effet précipité; les événements ont été vécus comme si c'était d'hier; et alors surgit en moi cette pensée de Louis Bourdaloue: «Il n'est rien de plus précieux que le temps, puisque c'est le prix de l'éternité».

6. Hommes de grande foi et de **certitude**, prêts à sacrifier leur vie, les missionnaires cheminaient vers des terres incertaines, inhospitalières, tel Abraham vers l'inconnu... Vaillants, ils incarnaient le courage. Beaucoup sont morts et inhumés en terre dahoméenne, marquant, par là, leur attachement éternel à ce qu'ils considéraient comme une seconde patrie. Et puis, le temps de la passation du relais est advenu.

7. Le clergé local a pris la «chaise missionnaire» en main. Prise en charge pastorale «revendiquée» dans le retentissant ouvrage «Des Prêtres Noirs s'interrogent» paru en 1957 sous la direction de Présence Africaine et où figuraient en bonne place deux articles majeurs de l'abbé Robert Sastre d'alors sur la vérité et la liturgie face à la négritude. Les prêtres africains se sont montrés de **remarquables pasteurs de foi, d'intelligence et de courage** aussi. Ils ont démontré et démontrent encore qu'ils sont à la hauteur d'un nouveau défi apostolique à relever dans l'inculturation et la nouvelle évangélisation.

8. Le grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, vivier fécond de prêtres, a produit

de grandes figures d'Eglise. Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin en est une illustration **particulièrement** marquante. L'éclosion des chorales locales donne au chant une coloration originale (Hanyé), dans le sillage de Vatican II.

9. Nous sommes fiers de noter que l'impeccable organisation et le déroulement harmonieux de la célébration du centenaire de la paroisse Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou sont l'œuvre d'un clergé local arrivé à sa pleine maturité, pour chanter et faire chanter les louanges de Dieu.

10. Nous devons tous nous montrer reconnaissants au père René-Marie Ehuze, curé de la paroisse Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou, maître d'œuvre d'un projet qu'il a, avec son équipe, longtemps mûri dans sa conception et réglé comme une horloge dans sa mise en œuvre. Il lui fallait pour cela compter sur la mobilisation morale et spirituelle des paroissiens, le soutien indéfectible de la hiérarchie en la personne de Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Cotonou: il fallait **évidemment faire appel à des ressources pour financer cette fête du centenaire où Marie est honorée**; une fête qui nous renvoie à l'histoire, nous fait vivre et contempler le présent, et nous fait interroger sur l'avenir. **Ainsi donc la quête des fidèles a été sollicitée pour servir une noble cause**. En nature ou en espèces, la **quête démontre son utilité à la fois matérielle et spirituelle**, et justifie qu'on s'y attarde pour

I — rechercher ses références bibliques;

II — examiner ses rapports avec la charité et la solidarité;

III — méditer sur ses dimensions liturgique et spirituelle;

IV — évoquer ses implications éthiques.

I — LOINTAINES RÉFÉRENCES BIBLIQUES DE LA QUÊTE

11. Ouvrons l'Ancien Testament au Deutéronome, chapitre 26, 2: «tu préleveras les prémices de tous les produits du sol... Tu les mettras dans une hotte, et tu te rendras au lieu choisi par Yahvé ton Dieu pour y faire habiter son nom». Au verset 10: «Voici que j'apporte maintenant les prémices des produits du sol que tu m'as donnés, Yahvé». Au verset 13 du même chapitre, traitant de la **dîme triennale**, nous lisons: «j'ai retiré de ma maison ce qui était consacré. Oui je l'ai donné au lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, selon tous les commandements que tu m'as faits. Le Lévitique, au ch. 7, 32 traite de la part qui doit revenir aux prêtres: on sait que dans l'Ancien Testament, les lévites étaient les seules tribus d'Israël sans héritage: «A titre de prélèvement sur vos sacrifices de communion, vous donnerez au prêtre la cuisse droite».

12. La référence au Nouveau Testament concernant la quête est encore plus fertile. Dans Matthieu ch. 17, 26, Jésus et Pierre s'acquittent de la redevance du Temple. «...tu y trouveras (dans la bouche du premier poisson) un statère (4 drachmes), prends-le et donne-le-leur pour moi et pour toi». Verset 26: c'est l'injonction de Jésus à Pierre.

Dans Luc, l'offrande de la pauvre veuve, une piécette, contraste avec l'offrande de certains riches. «Vraiment, je vous le dis, cette veuve qui est pauvre avec ses deux piécettes, a mis plus qu'eux tous» (Luc 21, 3).

13. Aux chapitres 8 et 9 de sa deuxième lettre aux Corinthiens, saint Paul, dans une

grande exaltation, leur annonce la visite des frères des églises de Macédoine et de Tite, son compagnon, en vue d'une collecte pour «le service en faveur des saints». Les saints, c'étaient les chrétiens de la communauté-mère de Jérusalem. «Le service de cette prestation sacrée ne pouvait pas seulement aux besoins des saints, il est encore une source de nombreuses actions de grâce envers Dieu» (2 Cor. 9, 10). Et Paul ajoute que la collecte attendue des Corinthiens «soit comme une **largesse** et non comme une **lésinerie**...». Il se montre soucieux de bien gérer cette collecte; de nos jours, on parlerait de «bonne gouvernance». «Nous voulons nous éviter tout blâme au sujet de ces grosses sommes dont nous avons la charge; car nous avons à cœur ce qui est bon, non seulement devant Dieu, mais devant les hommes» (2 Cor. 8, 20-21).

14. Aux Actes des Apôtres (11, 29-30), il est mentionné que Paul et Barnabé, dépêchés par les disciples, se rendent d'Antioche à Jérusalem pour porter du secours matériel aux frères de Judée, frappés par la famine. Chacun des disciples avait décidé, **selon ses moyens**, d'envoyer du secours: c'était bel et bien la quête, une manifestation de solidarité. La quête d'aujourd'hui, intégrée à la liturgie eucharistique, ne trouverait-elle pas, et dans les textes de l'Ancien Testament que nous venons de citer, et dans la pédagogie paulinienne de la collecte, ses lointaines références bibliques? Une pédagogie de **charité** et de **solidarité**: ce sont ces deux aspects que nous allons maintenant approfondir dans la deuxième partie.

II — QUÊTE, CHARITÉ ET SOLIDARITÉ

15. Être solidaires, c'est s'aimer les uns les autres; c'est un élan réciproque, c'est agir ensemble en vue d'une mission commune.

Le paroisse est investie d'une mission. La quête, fruit du don des paroissiens, facilite, au plan matériel, la réalisation de cette mission. Toute l'action apostolique et missionnaire de saint Paul au regard de la collecte pour les premières Eglises chrétiennes, repose sur l'amour et la solidarité. La quête «éprouve la sincérité de la charité» (2 Cor. 8, 8). «Que les actes répondent, selon vos moyens, à l'ardeur du vouloir» (2 Cor. 8, 11).

16. La paroisse, communauté de vie, nœud de relations et de solidarités, a des besoins matériels à satisfaire. Il faut les financer. Le curé, maître de l'animation pastorale, compte sur des ressources financières au nombre desquelles le denier du culte, la quête, les dons et legs, l'emprunt, etc. La quête représenterait, en moyenne, 75% des revenus de la paroisse; ce niveau relativement important en fait une exigence financière incontournable pour la paroisse et pour les fidèles. Plus qu'une **nécessité**, puisque la **vie et le fonctionnement de la paroisse en dépendent**.

17. C'est grâce à la logistique nourrie par la quête que le curé, fort de la participation des fidèles, pourra administrer les sacrements (c'est-à-dire baptiser, célébrer l'eucharistie, absoudre, soutenir les malades, guider spirituellement les fidèles), proclamer la Parole de Dieu, former la jeunesse par la catéchèse et l'école, gérer les œuvres sociales (Caritas), susciter et réaliser des espaces oratoires et de recueillement (l'espace de la Sainte Face, la niche de sainte Thérèse, le calvaire, etc.).

18. En participant à la quête, il est essentiel que le paroissien se rappelle cette mission fondamentale de la paroisse, que

le curé met en œuvre avec l'aide de son conseil pastoral et paroissial et des fidèles. Ce n'est pas le curé seul qui porte la responsabilité des dépenses de la paroisse. C'est l'affaire de tous les paroissiens.

La quête renvoie donc chaque fois à une **«apologétique»** de la paroisse: c'est-à-dire au pourquoi de son existence et de sa mission. Le fidèle est alors sollicité à faire montre de **responsabilité paroissienne**; comme dans la cité; il est appelé à une **responsabilité citoyenne**; et dans les deux cas, il **participe**; et c'est cette participation, vertu cardinale qui **fonde** toute communauté vivante, petite ou grande, laïque ou confessionnelle; elle fonde aussi la démocratie!

Participer, c'est prendre part en tant que personne libre. Et quelle immense opportunité que celle de participer, au travers de la quête, au développement de sa paroisse en vue de l'avènement du règne de Dieu, et aussi pour sa propre sanctification!

19. Il y a quelque chose d'irrationnel, voire d'absurde, à ne pas cotiser, même modestement, pour la vie d'une communauté dont on est membre; nous vivons, il est vrai, dans un contexte de pauvreté, ce qui rend l'exercice de la quête plus difficile. Doit-on cependant exonérer d'emblée ceux qui ne possèdent que peu ou prou? Laissons-les décider eux-mêmes, en leur âme et conscience, selon ce que «chacun a décidé dans son cœur» (2 Cor. 9, 7).

Par contre, ceux qui possèdent en abondance, ne devraient-ils pas donner davantage? Luc les exhorte à le faire: «A qui l'on a beaucoup donné, on demandera beaucoup; à qui l'on a beaucoup confié, on réclamera davantage» (Luc 12, 48).

20. Quête, manifestation de solidarité, certes; mais de quelle solidarité s'agit-il? Elle est triple: solidarité strictement paroissiale, solidarité d'Eglise, solidarité du «large», qui forment des relations concentriques en quelque sorte.

21. La **solidarité paroissiale** est immédiate; de proximité, elle rassemble ceux d'une même juridiction géographique. La **solidarité d'Eglise** est orientée vers les autres paroisses du champ ecclésial comme du temps de l'Apôtre Paul: elles bénéficient ainsi de la quête de la paroisse cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou, comme l'a été récemment le sanctuaire marial Notre-Dame d'Arigbo de Dassazoumé ou la paroisse Saint-Antoine de Padoue d'Abomey-Calavi. Les personnes en détresse et à l'extérieur de l'Eglise (les réfugiés par exemple) quels que soient leur race, sexe, religion, pays, etc. bénéficient elles, de la **solidarité du «large»**.

Cette solidarité à trois niveaux suppose une paroisse forte de la **générosité du cœur** et de la **générosité financière** de ses paroissiens; la paroisse Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou, entre autres, est généreuse et elle peut l'être encore plus. La quête, catalyseur de solidarités, n'est pas seulement matérielle; elle s'approprie une **valeur liturgique**; elle comporte une **dimension spirituelle**, toutes choses sur lesquelles nous allons maintenant méditer.

(A suivre)

Dans notre prochaine livraison:

III — DIMENSION LITURGIQUE ET SPIRITUELLE DE LA QUÊTE

IV — POUR UNE ÉTHIQUE DE LA QUÊTE

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

COTONOU : DIX-SEPT GRANDS SÉMINARISTES À LA PRISE DE SOUTANE

Abbés Marcel Groundébasso (Notre-Dame de Cotonou), Georges Caius Adrah-Amoussou (Saint-Jean-Baptiste), Romain Adjagba (Sacré-Cœur), Abel Chan-un (Saint-Martin), Pierre Tidjani (Sainte-Cécile), Isaac Houngoué (Sacré-Cœur), Patrick Badou (Sainte-Rita), Arsène Houngbè (Saint-Martin) Colbert Goudjinnou (Saint-Antoine-de-Padoüe de Cocotomey), Anicet Zohoun (Saint-François d'Assise), Théophile Kpanou (Saint-Antoine-de-Padoüe de Sègbo-houé), Joël Goughadji (Sacré-Cœur), Achille Hounkpatin (Sainte-Catherine de Tokpadomè), Francis Sossou (Sainte-Marie-Madeleine de Sô-Tchanhoué), Calixte Missotoun (Sainte-Famille de Djidjè), Auguste E. Djitrinou (Bon-Pasteur), Magloire Okry (Saint-Thérèse de l'Enfant Jésus PK 6). Ainsi successivement appelés, ces grands séminaristes viennent, d'offrir pour la première fois, leur tendre et fleurissante jeunesse à la suite du Christ pour le service de son Église. En union avec l'Église universelle, l'archidiocèse de Cotonou a, dans la joie et l'allégresse, accueilli ce projet de vie à la louange de la gloire de Dieu.

UN ACTE D'ABANDON DANS L'OBEISSANCE DE LA FOI

« O Seigneur, je te dis merci
Seigneur mon Dieu, merci
Merci pour ce que tu m'as fait ».

Chant de gratitude et de louange, ce cantique s'élevait de la voûte de la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou, devenue aussitôt restreinte pour la circonstance. C'était le dimanche 12 août au cours de la célébration eucharistique de 19 heures. Présidée par

Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, elle a vu resplendir dans l'éclat de la résurrection du Christ, les jeunes abbés désormais vêtus de la belle, rutilante et immaculée soutane, expression de leur attachement au Christ et de leur marque de distinction.

De cette splendeur, l'archevêque de Cotonou a extrait le précieux message du Seigneur pour ces candidats en marche vers le sacerdoce. Parti d'Abraham, homme de foi et de confiance, Monseigneur Nestor Assogba a, cœur à cœur, parlé avec ses fils, comme le Seigneur a conduit son Bien-aimé au désert pour se livrer à Lui. Avec des mots paternellement choisis, il les rassure en faisant contempler la merveilleuse pédagogie de Dieu dans de la consécration du patriarcat: «Chers amis, ce que le Seigneur vous demande ce soir, c'est de tout quitter réellement... Vous êtes dans le monde sans être du monde. Prenez garde. Aucune «chose» de ce monde ne doit vous accaparer, vous lier, vous attacher... Vous êtes prêts et vous acceptez, aujourd'hui de vous sacrifier pour le Christ et pour le service de vos frères... Il y aura des moments difficiles. N'ayez pas peur. Vous avancerez si vous croyez que Dieu est capable de ressusciter des morts. Chers amis, devant n'importe quelle difficulté, dites dans la foi et la confiance: «Dieu y pourvoira». Du calme. Dieu s'en chargera!»

Nos vives et fraternelles prières accompagnent ces futurs prêtres en marche sur le chemin de la grâce.

Brice C. Ouissou

LE DIOCÈSE DE DASSAACCUEILLE HUIT NOUVEAUX DIACRES

Le samedi 4 août 2001, huit grands séminaristes ont été ordonnés diacres dans la cathédrale de Dassa-Zoumè.

Le ciel tout nu laissait transparaître son admirable splendeur. La nature toute resplendissante avait revêtu sa tunique de fête. Le soleil semblait manquer ce grand rendez-vous. Tout était agréable. Et, à 9 H 35, la procession s'ébranla vers la cathédrale. Avant l'ouverture de la célébration, Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé adressa son mot de bienvenue au peuple de Dieu, à Monseigneur Pierre van Tôt Nguyen, chargé d'Affaires du Saint-Siège près le Bénin, et aux huit candidats au diaconat.

ORDINATION DIACONALE

À l'appel de leurs noms, les huit candidats au diaconat firent un pas en avant, signifiant par là leur engagement personnel. Il s'agit des abbés Pamphile Michel Bjadja de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de Savalou, Léandre Akakpo et Auguste Agai de la paroisse Saint-Joseph de Banté, Sylvain Accrombessi de la paroisse cathédrale de Dassa, Étienne Obossou et Fortuné Badou de la paroisse Saint-Louis de Gougaze de Sokponta, Pamphile Djokpè de la paroisse Saint-Joseph de Glazoué et Joseph Gbédjé de la paroisse Sacré-Cœur de Magoumi. Ainsi, suite à ce rite, les huit candidats sont choisis pour être diacres.

Les textes retenus pour la circonstance enseignent tous sur l'événement du jour. Il s'agit de Dt 30, 10-14; Ac 6, 1-7a et Lc 4, 16-21.

Dans son homélie et après avoir explicitement mis l'accent sur ce qu'est un autel, Monseigneur Ganyé invita les futurs diacres à prendre conscience de la mission qui sera la leur: «servir l'autel et partager le pain de

l'Évangile avec les affamés». Pour parvenir à cette mission et selon le prélat, le diacre doit s'armer d'une bonne dose de charité; il doit chercher à faire non sa volonté mais celle de celui qui l'a associé à son œuvre d'amour. En conclusion, le prélat insista sur le célibat et la chasteté. Il invita ensuite toute l'assemblée à exalter le Seigneur pour ses merveilles.

Après la litanie des saints, les heureux du jour furent revêtus de leurs ornements diaconaux: l'étole et la dalmatique. Suivirent alors l'imposition des mains de l'évêque et la prière consécatoire qui revêtit les huit abbés de la dignité diaconale. Alors la joie de l'assemblée monta à son sommet pour célébrer cet événement heureux et glorieux. Tout, en ce moment, semblait crier avec le peuple de Dieu: salut, puissance, gloire, honneur et louange au Dieu vivant. Puis la célébration de la sainte Eucharistie continua son cours normal. Deux nouveaux diacres se mirent ensuite au service de l'autel comme pour concrétiser la grâce qu'ils venaient de recevoir.

Avant la prière finale, Monseigneur Pierre van Tôt Nguyen adressa ses remerciements à toute l'assemblée, au pasteur du diocèse de Dassa-Zoumè et aux nouveaux diacres. La messe d'ordination s'acheva à 13 H 15 laissant place aux réjouissances populaires.

L'exubérance, la joie et l'allégresse se lisaient sur tous les visages, car c'est la première fois que l'Église de Dieu qui est à Dassa ordonna à la fois huit diacres, nouveaux préposés au service de Dieu et des hommes.

Puisse au Seigneur d'accorder à ces jeunes diacres un ministère fructueux et les garder fidèles à son saint service.

Arnaud Ahouangouon, Séminariste

« LE TOURISME, UN INSTRUMENT AU SERVICE DE LA PAIX ET DU DIALOGUE ENTRE LES CIVILISATIONS »

(Suite de la première page)

familiales, le touriste adapte son regard à d'autres images, apprend de nouveaux mots, admire la diversité d'un monde que personne ne peut jamais saisir complètement. Dans cet effort, il apprécie toujours plus ce qui l'entoure, prenant davantage conscience qu'il est nécessaire de le protéger.

Au contact des merveilles de la création, le voyageur perçoit dans son cœur la présence du Créateur et il est conduit à s'exclamer, avec des sentiments de profonde gratitude: «Comme toutes ses œuvres sont attirantes, jusqu'à la plus petite étincelle qu'on peut apercevoir!» (Si 42, 22).

Au lieu de s'enfermer dans leur propre culture, les peuples sont invités aujourd'hui plus que jamais à s'ouvrir à d'autres peuples, en se confrontant à des modes de pensée et de vie différents. Le tourisme constitue une occasion favorable pour ce dialogue entre les civilisations, car il encourage l'inventaire des richesses spécifiques qui distinguent une civilisation d'une autre, il favorise le renvoi à une mémoire vivante de l'histoire et de ses traditions sociales, religieuses et spirituelles, ainsi qu'un approfondissement réciproque des richesses de l'humanité.

C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée mondiale du Tourisme, j'invite tous les croyants à réfléchir sur les aspects positifs et négatifs du tourisme, afin de témoigner de manière efficace de leur foi, dans ce domaine si important de la réalité humaine.

Que personne ne cède à la tentation de faire du temps libre un temps de «repos des valeurs» (cf. Angelus du 4 juillet 1993, ORLF n. 27 du 6 juillet 1993). Il est au contraire nécessaire de promouvoir une éthique du tourisme. Dans ce contexte, le Code éthique mondial pour le tourisme mérite une grande attention. Il est le résultat de la convergence d'une vaste réflexion réalisée par les nations, par diverses associations de tourisme et par l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT). Ce document constitue un pas important en avant visant à considérer le tourisme non seulement comme l'une des nombreuses activités économiques, mais comme un instrument privilégié en vue du développement individuel et collectif. Grâce à lui, en effet, le patrimoine culturel de l'humanité peut être mieux utilisé, notamment au bénéfice du dialogue entre les civilisations et de la promotion d'une paix stable.

Il convient de souligner que ce Code éthique mondial prend en considération les différents motifs qui incitent les

hommes à parcourir la planète en long et en large, avec une référence spéciale aux voyages pour motifs religieux, tels que les pèlerinages et les visites de sanctuaires.

La connaissance réciproque entre individus et peuples, grâce à des rencontres et des échanges culturels, contribue sûrement à l'édification d'une société plus solidaire et plus fraternelle. Le tourisme implique de vivre de façon temporaire avec d'autres personnes, de rassembler des informations sur leurs conditions de vie, sur leurs problèmes et leur religion, il suppose le partage des aspirations légitimes d'autres peuples; il favorise les conditions pour les reconnaître de manière pacifique.

Une juste éthique du tourisme influe sur le comportement du touriste; elle en fait un collaborateur solidaire, exigeant avec lui-même et avec ceux qui organisent son voyage; elle en fait un agent de dialogue entre les civilisations et les cultures, pour bâtir une civilisation de l'amour et de la paix. De tels contacts permettent de tisser plus aisément les relations de paix entre les peuples qui ne peuvent naître que d'un «tourisme solidaire», fondé sur la participation de tous. Seule une participation d'égal à égal peut faire en sorte que les contacts interculturels soient une chance pour la compréhension, pour la connaissance réciproque et pour des relations détendues entre les hommes.

Voilà pourquoi il faut encourager toutes les formes de participation efficaces entre les cultures. Il est nécessaire d'impliquer les habitants des localités touristiques dans l'organisation de l'activité touristique, en précisant bien ses limites économiques, écologiques ou culturelles.

Il sera également utile que toutes les structures du pays d'accueil tendent à réaliser une activité touristique qui soit toujours au service des personnes et de la communauté.

Le tourisme se place de la sorte au service de la solidarité entre tous les hommes, de la rencontre entre les civilisations il facilite la compréhension entre personnes et entre nations, et il constitue une occasion pour réaliser un avenir de paix.

Les chrétiens, agents du tourisme ou simples touristes, doivent toujours donner à l'activité touristique un esprit évangélique, se souvenant de l'exhortation du Seigneur: «Dans toute maison où vous entrerez, dites d'abord: «Paix à cette maison!» S'il y a là un ami de la paix, votre paix ira reposer sur lui, sinon, elle reviendra sur vous» (Lc 10, 5-6). Ils doivent être des témoins de la paix et apporter la sérénité à ceux qu'ils rencontrent.

Vatican, juillet 2001

Jean-Paul II

Extrait message à l'occasion de la XXII^e Journée mondiale du tourisme.

POLITIQUE — DIPLOMATIE

UNE DÉCENNIE DE DÉMOCRATISATION DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RELIGION ET POLITIQUE : DU SALUT DES ÂMES À L'ÉMANCIPATION POLITIQUE DES PEUPLES

LE RÔLE CENTRAL DES PARTIS DANS LA VIE POLITIQUE

Les prêtres africains se sont surtout illustrés dans l'histoire de l'Afrique Noire, autour des débats sur l'inculturation ou sur la théologie de la libération. Quand à la fin des années 1980 survient le processus de démocratisation, le clergé va se diviser. Des prêtres ayant trop longtemps fait cause commune avec le parti unique n'arrivent pas à s'engager au côté des peuples et de leurs revendications. D'autres, par contre, y réussissent si bien qu'ils joueront un rôle central dans le processus de transition démocratique.

LA CONDUITE DES CONFÉRENCES NATIONALES

Monseigneur de Souza au Bénin, Monseigneur Nkomo au Congo ou Monseigneur Monsengwo au Zaïre ont été plébiscités par toutes les composantes de la société civile de ces pays pour diriger les travaux des conférences nationales. Leur autorité morale faisant la quasi-unanimité, ils s'en sont généralement sortis avec brio, réussissant à se poser en rassembleurs des différentes sensibilités existantes.

Mais ce n'est pas uniquement dans ce rôle d'arbitre que les dignitaires religieux se sont illustrés. Quand les processus menaçaient de s'enrayer, par une lettre pastorale, un communiqué oecuménique ou une audience avec les parties en conflit, ils donnaient leur point de vue ou essayaient d'apporter une contribution. On peut évoquer, parmi bien d'autres exemples, l'attitude exemplaire de l'archevêque du Mali, aujourd'hui décédé, Monseigneur Sangharé, dont les prises de position progressistes, dans un pays à forte majorité musulmane, avaient marqué les esprits sous le régime de Moussa Traoré.

Plus rarement, l'autorité morale d'un homme d'Eglise lui a valu d'occuper des fonctions politiques : à la suite de la conférence béninoise, Monseigneur Isidore de Souza est ainsi devenu président du Haut Conseil de la République, institution qui a assuré la transition au Bénin de 1990 à 1993. Il a ensuite contribué à la création de l'Institut des Droits de l'Homme et de la promotion de la démocratie : un engagement on ne peut plus clair pour une pérennisation de l'idéal démocratique dans son pays. Plus récemment, et dans une position difficile, Monseigneur Sikili Melchisédech, évêque du diocèse de Butembo-Béni, dans l'est de la RDC occupée longtemps par les rebelles et l'armée ougandaise, n'a pas hésité à lancer publiquement le 3 mai 2001 un appel à tous les belligérants en ces termes : «*Frères et sœurs, il est temps de mettre fin aux querelles, de faire triompher la civilisation de l'amour, le combat pour la justice et de la dignité humaine, la recherche de la vérité, la culture du pardon et de la réconciliation, la promotion de la liberté, du respect des droits humains et de la démocratie*». Dans cette partie du Congo, ces propos auraient pu passer pour une hérésie. De telles prises de positions politiques ont bien souvent causé des ennuis à plusieurs prélats africains.

Toutes les sommités religieuses n'ont pas toujours été dans le camp progressiste. C'est ainsi que, jusqu'à la dernière élection présidentielle au Sénégal, le khalife général des mourides, une des deux grandes confréries musulmanes, n'hésitait pas à donner à ses fidèles des consignes de vote qui faussaient le jeu démocratique. Son abstention marquée, en décembre 1999, à la veille du scrutin qui allait voir la défaite d'Abdou Diouf, ceci sous la pression notamment de ses jeunes disciples, n'a probablement pas été sans conséquences... Récemment encore, l'imam de la grande mosquée de N'Djamena a mis à mal le principe de laïcité de l'Etat tchadien, en appelant ses fidèles à voter pour Idriss Déby lors du scrutin du 20 mai dernier. Dans un tout autre contexte, il faut encore rappeler comment au Rwanda, même si certains hommes d'Eglise ont fait preuve d'un

comportement héroïque durant le génocide de 1994, d'autres ont participé ouvertement à la perpétration des massacres.

ÉGLISE ET MÉDIAS...

Mais la force du processus de démocratisation a été telle que les religieux, pour rester en phase avec leurs ouailles, ont été parfois contraints de modifier leur mission, en ne se contentant plus de sauver les âmes, mais aussi de défendre le bien-être des populations. Pour cela, ils ont choisi de condamner les violations des droits de l'homme, de défendre la liberté de la presse, de dénoncer les abus d'autorité si souvent commis dans ces pays.

C'est ainsi que dans des pays comme la République démocratique du Congo ou le Tchad, la plupart des radios privées appartiennent à des ordres religieux : elles permettent d'informer les populations, de les éduquer dans une dynamique citoyenne et de les mobiliser. Dans son ouvrage *Afrique centrale, des médias pour la démocratie*, l'Institut Panos a listé les radios confessionnelles qui «*arrosent*» les pays de la région de la «*Bonne Parole*», mais ouvrent également leurs ondes au débat démocratique. En Centrafrique, *radio Notre-Dame* et *radio Siriri* appartiennent à l'Eglise catholique, tout comme *radio Reine* au Cameroun, *Iwiri Ry'Amahoro* au Burundi. En RDC on compte pas moins de 13 radios confessionnelles, catholiques et protestantes confondues. Au Tchad, les radios communautaires sont aussi le fait des missions catholiques. Au Bénin, *La Croix du Bénin*, le doyen des journaux du Bénin, créé en 1943, au Congo-Brazza, le journal le plus constant, *La Semaine Africaine*, tout comme *L'Effort Camerounais*, qui paraît à Douala, tous sont des œuvres des curés d'Eglise catholique.

Ceci montre bien comment les autorités religieuses peuvent accompagner, par un travail de fond touchant à tous les thèmes sociaux, le processus démocratique dans ces pays. En témoigne bien sûr aussi la prise de position du cardinal Christian Tumi, archevêque de Douala, dans une lettre ouverte au ministre de l'Administration territoriale, publiée par la presse camerounaise à la fin de l'an 2000 : «*Pourquoi les Camerounais de l'étranger, y compris les Lions Indomptables, nos grands ambassadeurs, n'ont pas la possibilité de participer au choix des gouvernants de leur pays ? Pourquoi compliquer l'obtention des cartes d'identité nationales et électorales ? Pourquoi le bourrage des urnes ? Pourquoi la rétention des cartes électorales par l'Administration ? Pourquoi les bureaux de vote chez des particuliers ? Pourquoi des morts avant et après le vote ? Pourquoi les découpages électoraux taillés sur mesure et «*affinés*» ?*»

D'autres religieux, enfin, mais c'est plus rare, ont franchi le pas en devenant des acteurs du jeu politique — à l'exemple du père Paul Mba Abéssolo, actuel maire de Libreville et leader d'un parti politique d'opposition. Autre cas de figure bien connu : celui de la Cassamance et de l'abbé Diamacoune Senghor, figure de proue des indépendantistes de cette région au Sénégal.

Eyoum Ngangue

Comment organiser la lutte pour le pouvoir et son exercice en termes politiques, en privilégiant le débat sur la violence ? Comment renforcer les capacités d'action des différents acteurs de la vie politique ? Autant de questions qui soulignent le rôle éminent qu'il faut reconnaître aux partis, à commencer par ceux de l'opposition.

Même si de nouveaux acteurs de la vie politique, médias privés et société civile notamment, sont récemment apparus dans la plupart des pays francophones, experts et praticiens s'accordent à reconnaître aux partis le rôle d'acteurs premiers de la vie politique. Mais les dix dernières années ont mis en lumière les insuffisances d'un système des partis à la recherche de son équilibre : on peut alors déplorer à la fois l'éparpillement des formations politiques («*le multipartisme extrême*», selon l'expression de Tessa Bakary, de l'université de Laval au Québec) ayant pour conséquences leur faiblesse et leur fonctionnement sur des bases ethno-régionales ou le dévouement des partis en «*outils de survie*» de leurs fondateurs, d'autant qu'en outils de conquête et d'exercice du pouvoir, et bien sûr les phénomènes d'instrumentalisation de certains partis d'opposition par le pouvoir qui les finance, sans parler de la fugacité de beaucoup de formations...

Trois propositions sont avancées pour améliorer le système :

- veiller au caractère démocratique du fonctionnement interne des partis,
- renforcer la dynamique d'échange d'expériences par le regroupement aux plans international et continental,
- organiser le financement des partis.

UN FINANCEMENT PUBLIC POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Débat au Nord, débat au Sud : la question du financement des partis se pose partout. Dès lors qu'on leur reconnaît une mission d'intérêt général, à savoir concourir à l'expression des suffrages, au débat d'idées et à l'éducation politique des citoyens, la mise en place d'un système régulant en amont les ressources des partis et, en aval, le contrôle de leurs dépenses contribue, souligne le professeur El Hadj Mbodi (Sénégal), à créer un consensus social en faveur d'une démocratie saine. L'insuffisance des ressources traditionnelles des partis (cotisations, dons, legs...) au regard des nouvelles exigences de la démocratie électorale rend nécessaire le recours aux ressources publiques.

Destiné à garantir l'égalité des chances et à moraliser la vie politique, ce financement public limité et facultatif doit à la fois, propose encore El Hadj Mbodi, «*émaner de l'Etat, respecter la liberté d'organisation des partis, tenir compte des moyens financiers de l'Etat et reposer sur des bases de calcul très simples guidées par le principe de la représentativité électorale et/ou parlementaire*». Sans perdre de vue que toute législation reste soumise à la bonne volonté des autorités. L'exemple guinéen rapporté par Mamadi N. Condé, dans lequel les partis d'opposition ne bénéficient pas du financement de l'Etat pourtant prévu par les textes, rappelle, s'il en était besoin, que la démocratie, c'est aussi une culture, un état d'esprit. Aussi les experts n'oublient pas de souligner, en la matière, la responsabilité des élites et responsables politiques.

En démocratie, la majorité exerce le pouvoir d'Etat, pouvoir devant s'exercer dans un cadre normatif et dans le respect de valeurs fondées sur la tolérance, le respect de la différence et l'acceptation de la critique. «*L'opposition*», écrit M. Mbodi, est investie d'une véritable mission de service public

dans la mesure où, par son pouvoir de critique et de contre-proposition, elle modère les ardeurs de la majorité et offre aux citoyens une alternative... Comment garantir à l'opposition la jouissance effective de ses droits ? Quelles sont ses obligations ? Faut-il pour ce faire établir un statut de l'opposition ?

CONSTITUTIONNALISER L'OPPOSITION ET INSTITUTIONNALISER SON LEADERSHIP

Certains experts penchent pour l'amélioration du cadre juridique en place, des dispositions éparpillées existant déjà dans tous les systèmes : les droits et devoirs des parlementaires de l'opposition, par exemple, sont les mêmes que ceux de leurs collègues de la majorité. D'autres proposent l'adoption d'un statut formel de l'opposition, ayant l'avantage d'offrir un cadre de référence unique et clair, mais présentant l'inconvénient d'engendrer peut-être des contradictions avec les textes en vigueur. Au sein de l'espace francophone, la Déclaration de Libreville (mai 1999) a adopté un projet de statut-type de l'opposition au parlement. En tout état de cause, c'est à chaque système de concilier ces deux options, l'objectif étant en fin de compte de permettre à l'opposition de remplir son rôle.

Un consensus se dégage cependant sur deux nécessités : constitutionnaliser l'opposition (inscrire son caractère d'utilité publique et consacrer solennellement ses droits dans le texte suprême) et institutionnaliser le leadership de l'opposition. La désignation d'un tel leader peut faciliter l'association de l'opposition à la marche des affaires de l'Etat et l'amener à s'unir davantage. Si la tradition française n'envisage pas la désignation d'un tel leader, l'exemple canadien mérite d'être examiné : «*l'opposition officielle*» est incarnée par le parti politique qui a obtenu le plus grand nombre de sièges parlementaires après le parti majoritaire ; son leader devient alors le «*chef de l'opposition*» pour toute la législature et dispose à ce titre de prérogatives particulières.

LE CONTEXTE : DÉMOCRATISER LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'appréciation du caractère démocratique de la vie politique ne saurait, enfin, faire abstraction de l'environnement dans lequel elle évolue : contextes propres à chaque Etat, mais aussi contexte international. «*Nous sommes de ceux qui croient qu'il y a des liens entre la démocratie internationale et la démocratie au niveau des pays, note ainsi le professeur Nguyen Ngoc Tran (Vietnam). Des organisations internationales ne cessent de professer la démocratie, la bonne gouvernance et la transparence. Pour être entendues et suivies, il faut qu'elles donnent l'exemple en ces matières, qu'elles se montrent impartiales et qu'elles soient réellement au service des pays membres, riches ou pauvres*». Démocratisation des organisations internationales et réorientation du mouvement de mondialisation dans le sens des intérêts des populations sont ainsi deux idées que la Francophonie pourrait défendre sur la scène mondiale.

Ariane Poissonnier

(1) Sources : La vie politique. Organisation internationale de la Francophonie. Document préparatoire au symposium international de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (novembre 2000).

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

L'AJUSTEMENT STRUCTUREL... VINGT ANS APRÈS : L'ÉTAT CONFINÉ À UN RÔLE DE FIGURANT

Avec 162 programmes d'ajustement structurel appliqués dans 35 pays en 20 ans, l'Afrique subsaharienne a largement battu le record d'utilisation de cet outil de politique économique: le nombre total des PAS dans le reste du monde s'élevait à 126. Cet instrument de redressement économique a été mis en œuvre au détriment de l'État.

Le rapport mondial 2001 sur le développement humain classe les pays africains affiliés à la francophonie en queue de peloton. Le Gabon (109^e sur 162) fait figure de privilégié. Avec la Guinée Équatoriale (110^e), le Cameroun (125^e) et le Congo Brazzaville (126^e), le pays du président Omar Bongo figure dans la catégorie des États à développement humain moyen. Tandis que le Togo (128^e), Madagascar (135^e), Djibouti (144^e), le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Bénin, la Guinée, le Rwanda, le Mali, la RCA, le Tchad et le Burundi sont dans la catégorie des pays à faible développement humain. Quant au Niger, il est avant-dernier, juste au-dessus de la Sierra Leone.

LE «SOCIAL» SUR L'AUTEL DU RÉSULTAT FINANCIER

L'indice du développement se calculant sur la base des performances et des efforts des États en matière d'éducation et de santé, on peut se demander si, en vingt ans d'ajustement structurel, les pays d'Afrique n'ont pas stagné, voire reculé. Existe-t-il une corrélation entre ces classements et la mise en œuvre des PAS dans ces pays ? Pour l'universitaire camerounais Achille Mbembe (1) «en dépit de l'application des programmes d'ajustement, les économies africaines n'ont pas pu connaître une relance durable de la croissance».

Pourtant, dans la mesure où les programmes d'ajustement structurels visaient globalement à diminuer les dépenses et à augmenter les recettes de l'État, on aurait pu considérer comme valides des mesures tendant à limiter le gaspillage des ressources, et notamment le phénomène de ces recrutements massifs dans la fonction publique et les entreprises para-étatiques, engagés sans adéquation avec les besoins réels. Selon Patrick Dufour, économiste au bureau de la Banque Mondiale à Paris, «l'idée de l'ajustement structurel a été de dire il faut moins d'État pour mieux d'État, un État qui soit capable d'assumer des fonctions de base : offrir des services publics, veiller à la sécurité, bien administrer le pays, rendre son rôle au secteur privé sans lui mettre les bâtons dans les roues».

En fait, en mettant fin aux «gaspillages», les PAS ont ôté aux dirigeants un privilège qui leur octroyait pouvoir financier et influence... ainsi les bourses payées aux étudiants constituaient-elles également un levier pour s'assurer de leur neutralité. Par son omniprésence dans les circuits de commercialisation des produits de base, l'État pouvait apaiser les revendications des masses paysannes. Des pays comme le Cameroun et la Côte-d'Ivoire, via les caisses de stabilisation du cacao et du café, brassaient des sommes considérables dont seule une infime partie était restituée aux agriculteurs. Au Sénégal, l'État s'immisçait dans la filière arachide, au Tchad dans celle du coton et réussissait à s'ériger en roue de secours pour une

grande partie de la population. À quoi on ajoutera la rente minière (phosphates au Togo, pétrole au Congo et au Gabon, cuivre dans l'ex-Zaïre, diamant en RCA, bauxite en Guinée), monopole de l'État qui s'exerçait sans aucune forme de contrôle social.

UN ÉTAT DÉNUDÉ...

L'État intervenait également de façon intempestive dans l'économie, à travers les entreprises publiques — une présence multi-sectorielle pas toujours profitable aux populations: «je me souviens d'un pays d'Afrique où on se plaignait du manque d'enseignants, et quand on a fait un inventaire de la fonction publique, on s'est rendu compte que le tiers des enseignants étaient détachés dans d'autres administrations, parce qu'ils n'avaient



Un marché où les profits se font sur le dos des producteurs.

surtout pas envie d'aller enseigner en brousse» ajoute Patrick Dufour, pour qui un travail de remise en ordre était une nécessité absolue.

En imposant la réduction de train de vie de l'État et en prescrivant des privatisations massives, les PAS ont donc dénudé cet État. En accord avec les bailleurs de fonds multilatéraux (aux exigences parfois antagonistes), les responsables politiques ont sacrifié les secteurs les moins rentables (qui sont

aussi, souvent, les secteurs sociaux): en gelant les recrutements ou en réduisant les effectifs de la fonction publique, ils ont supprimé des postes d'enseignants et de personnel soignant... quand, dans le même temps, la réflexion naturelle des

régimes était de maintenir les armées à leur niveau d'effectifs et de budget. Des arrangements ont bien tenté de corriger les effets pervers des PAS, en mettant sur pied des volets sociaux de l'ajustement structurel, sans réussir pourtant à inverser la tendance à la dégradation de l'environnement social.



L'avancée des nouvelles technologies de la communication.

... ET HUMILIÉ

La Canadienne Bonnie Campbell (2) estime que l'ajustement structurel s'est donc accompagné d'une «rédefinition programmée du rôle de l'État, qui s'est retiré de certains domaines (planification, production, réformes sociales)», et que ce processus a entraîné sa délégitimation et sa fragilisation. Patrick Dufour justifie cet état des choses de la manière suivante: «pour un gouvernant, la réduction des salaires des enseignants et des infirmiers n'entraîne pas de risque politique. Toucher aux rémunérations de la gendarmerie ou de l'armée par contre...» Incapable de répondre aux besoins des populations en éducation ou santé de base, incapable d'assurer un emploi à des jeunes diplômés, et n'ayant plus la mainmise sur le sort du monde rural, l'État africain issu de l'ajustement structurel se retrouve donc avec un pouvoir symboliquement très affaibli. Au point que, dans plusieurs pays, des campagnes ont été menées pour rétablir «l'autorité» d'un État qui demande plus qu'il ne donne.

«Si l'État a beaucoup souffert pendant la phase d'ajustement, c'est parce qu'il avait abusé... poursuit Patrick Dufour. L'État était la vache à lait et tout le monde pouvait s'y servir. Dès qu'il n'a plus été en mesure de redistribuer, le mythe de l'État unificateur, garant des conditions de vie de la population, a sombré. Mais là encore, ce n'est pas une conséquence de l'ajustement, c'est une conséquence de la crise financière qui a rendu l'ajustement nécessaire.»



Le coton: une des principales sources de richesses de certains pays africains sur lesquelles les superprofits se font sur le dos des producteurs.

PRIVÉ CONTRE PUBLIC

John Corkery et Anthony Land (3) analysent cette situation de la manière suivante: «Un secteur privé dynamique peut éventuellement fournir des emplois aux fonctionnaires licenciés, mais il devient également un concurrent non négligeable pour un secteur public dont les capacités de gestion sont déjà bien minces.» Avec la privatisation des secteurs du téléphone, des transports, de la distribution de l'eau et de l'électricité, ainsi que de l'industrie de transformation des produits de rente, les PAS ont contribué à déposséder les États africains. Patrick Dufour semble de cet avis en affirmant: «Ce qui pourrait inquiéter, c'est que ces opérateurs privés ne soient pas contrôlés, régulés par la puissance publique, car il ne faudrait pas que l'inefficacité publique se transforme en racket privé. On essaie à la Banque Mondiale de donner aux États cette capacité de régulation pour l'eau, l'électricité, le téléphone...» Four-suisant son argumentation, il pense qu'il était difficile de ne pas recourir aux privatisations, car «en 1985 les entreprises publiques perdaient 10% du PIB de toute l'Afrique subsaharienne. Il est évident qu'il fallait faire quelque chose.»

Par ailleurs, dans le secteur social, l'État n'est plus comme dans le passé l'interlocuteur privilégié des organisations internationales qui, depuis le début des programmes d'ajustement structurels, s'adressent volontiers directement aux ONG locales pour mettre en œuvre les projets financés dans les zones rurales (adductions d'eau, hydraulique villageoise, programmes de vaccination, scolarisation des filles...). Pour plusieurs chercheurs africains, le problème ne se situe pas au niveau de l'ajustement structurel. Sur cette question du rôle de l'État, l'économiste ivoirien Nicolas Agboh (4) rappelle ainsi que «bien avant l'ajustement structurel, il y avait une mission régalienne que les États africains n'ont jamais assumée: celle de battre monnaie».

Les nouvelles orientations des bailleurs de fonds sont-elles mieux pensées que les PAS? Difficile à dire, mais il est vrai que les populations montrent aujourd'hui une réelle capacité à se passer des «États ajustés», lorsqu'ils ne les ignorent pas... En somme, les programmes d'ajustement structurels ont tout simplement accompagné un mouvement de désaffection pour l'État dans des régions où, tardivement installé, ce dernier n'a pas réussi à ancrer la notion de bien public.

Eyoun Ngangou

(1) Post-ajustement en Afrique, Appel à proposition, CODESRIA 1999.

(2) Professeurs au département de Science politique à l'université de Montréal au Canada. «Coopération, commerce et investissement dans le contexte de la libéralisation et de la dérégulation en Afrique. Interrogations à partir de l'exemple des intérêts miniers et de l'assistance publique au développement au Canada». Document préparatoire pour la 9^{ème} conférence de l'EADI.

(3) ECDPM — Notice de gestion des politiques de développement, n° 7 du 7 septembre 1997, Maas-tricht.

(4) Auteur de l'ouvrage *Le Franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*, publié en 1999 aux éditions Solidarité Mondiale.